

2016



**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ARMÉE DE TERRE**



**[RAPPORT DU JURY DU CONCOURS
EN SCIENCES ÉCONOMIQUES ET
SOCIALES D'ADMISSION A L'ÉCOLE
SPÉCIALE MILITAIRE DE SAINT-CYR]**

[Le concours en Sciences économiques et sociales, voie économique à Bac+2 de l'École Spéciale Militaire offre à des élèves de classes préparatoires, la possibilité d'intégrer l'école de Saint-Cyr Coëtquidan pour y poursuivre des études supérieures afin de devenir officier de l'armée de Terre.]

Note d'information

Le rapport du jury concerne uniquement les épreuves orales des concours d'admission à l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr en 2016.

Les concours de l'ESM de Saint-Cyr sont au nombre de quatre, les quatre concours ont été mis en œuvre en 2016 :

- Sciences
- Lettres
- Sciences Économiques et Sociales (SES)
- BAC +5

Modalités pour obtenir les annales des épreuves écrites :

Concours SES :

Direction des admissions et concours

Chambre de commerce et d'industrie de Paris

BP 31

78354 JOUY-EN-JOSAS Cedex

Lien :

<http://www.concours-bce.com/annales>

Adresse géographique et postale :

DRHAT / bureau concours

Case n° 120

Fort Neuf de Vincennes

Cours des Maréchaux

75614 PARIS CEDEX 12

Les rapports des oraux des deux autres concours sont accessibles ci-après :

Lien : <http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-formations-d-eleves/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr2/Modalites-du-concours>

Remerciements :

La direction des ressources humaines de l'armée de terre remercie les membres du jury pour leur implication dans la sélection des meilleurs candidats, en vue de leur admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et dans la carrière des armes.

Il convient de remercier également et de manière appuyée l'inspection générale de l'Éducation nationale pour le concours prêté dans l'organisation du concours.

Table des matières

Table des matières	3
Avant-propos.....	4
Mot du président	7
1) Épreuve de français	8
2) Épreuve de mathématiques	14
3) Épreuve d'économie, sociologie et histoire	19
4) Épreuve d'économie approfondie	23
5) Épreuve d'anglais.....	30
6) Épreuve d'allemand.....	35
7) Épreuve d'espagnol	41
8) Épreuve d'italien.....	46
9) Épreuve de russe	50
10) Épreuve de latin – grec.....	53
11) Épreuves de sport.....	57
Annexe 1	61

Avant-propos

Le concours en *Sciences économiques et sociales* à Bac+2 d'admission à l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr offre à des élèves, en classes préparatoires, la possibilité d'intégrer l'école de Saint-Cyr -Coëtquidan afin de devenir officier de l'armée de Terre tout en y poursuivant des études supérieures.

Les classes préparatoires qui offrent un enseignement en CPGE dans la filière SES **voie économique (ECE)** se trouvent tant dans des lycées militaires (Internat) que dans des lycées civils publics ou privés.

Le règlement du concours est fixé par l'arrêté relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr du 29 mars 2016, et par l'instruction n° 1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015 (BOC n°18 du 23 avril 2015, texte 6 ; BOEM 770. 1. 2).

Le programme est consultable sur la page internet *Classes préparatoires aux grandes écoles* du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les épreuves d'admissibilité de ce concours se sont déroulées dans le cadre de la banque commune d'épreuves à laquelle ce concours est rattaché: http://www.concours-bce.com/presentation_concours_bce.

Les épreuves d'admissibilité ont permis de classer 158 candidats (150 candidats en 2015).

Le jury d'admissibilité a fixé la « barre » à une moyenne de 11,44 /20 offrant ainsi à **75 candidats la possibilité de se présenter aux épreuves orales pour 35 places offertes** (30 places en 2015).

Les moyennes obtenues par les admissibles s'échelonnent de 15,88 à 11,44/20.

Répartition des candidats admissibles :

Lycées militaires : 50 candidats, dont 5 filles

Lycées civils : 25 candidats, dont 2 filles

Parmi les admissibles, 10 candidats ont renoncé à se présenter aux épreuves. Parmi ces désistements, une fille et deux candidats issus de lycées de la défense.

Les épreuves d'admission sont spécifiques au concours de l'ESM. Elles sont précisément décrites dans l'annexe I de l'arrêté susmentionné qu'il est impératif de bien lire pour assurer la préparation. Leur format peut en effet différer de celui des épreuves orales d'autres écoles.

Organisées par le Bureau concours de la direction des ressources humaines de l'armée de Terre, **les épreuves d'admission se sont déroulées du 16 juin 2016 au 21 juin 2016** au lycée militaire de Saint-Cyr-l'École (78).

Les candidats ont été accueillis la veille des épreuves académiques pour assister à une réunion d'information et effectuer ensuite les épreuves sportives. Ceux qui le souhaitent se sont vu proposer un hébergement sur place, en chambre de deux¹.
Le point de restauration leur était accessible à titre onéreux.

Les candidats sont guidés, encadrés et accompagnés à chaque instant de leur présence sur le site, par un personnel dédié qui met tout en œuvre pour que chacun soit placé, dans le respect de l'équité, dans des conditions optimales pour l'ensemble de ses épreuves.

La présidence ainsi que la vice-présidence désignées par le ministre de la Défense sont tenues par des inspecteurs généraux de l'éducation générale ; l'adjoint du président par un officier supérieur de l'armée de Terre.

Les membres du jury désignés examinateurs sont des professeurs agrégés enseignant en classes préparatoires dans des lycées de l'éducation nationale. Ils évaluent la performance de chacun des candidats dans le strict respect des programmes et du format des épreuves du concours *Sciences économiques et sociales* de l'ESM.

Les épreuves sont publiques même si leur organisation au sein d'une emprise militaire en restreint l'accès qui n'est d'ailleurs autorisé, qu'aux enseignants en CPGE qui en ont préalablement formulé la demande auprès du bureau concours et dans le respect de règles permettant de préserver l'égalité entre les candidats outre leur sérénité. Il est à ce titre permis aux candidats de refuser une présence étrangère ou familière lors de leur restitution et cette décision est impérativement respectée.

Le concours en *Sciences Economiques et sociales* de l'ESM permet un recrutement diversifié de très bon niveau académique, avec des candidats bien préparés, qu'ils soient issus des lycées civils ou militaires même s'il apparaît in fine que les intégrants sont quasi exclusivement issus des lycées de la défense (connaissance du milieu au travers des préparations militaires effectuées en cours de scolarité ; motivation supérieure etc.).

Les meilleurs ont montré l'étendue de leurs connaissances générales et académiques, par leur capacité de réflexion juste et cohérente, et font la différence, au travers de l'ensemble de leurs prestations à l'oral, par leur motivation et leur dynamisme.

Pour les épreuves sportives qui réclament des qualités physiques aussi diverses que complémentaires et correspondant aux exigences du métier d'officier (la volonté, l'endurance et la résistance), les candidats du concours en Sciences Economiques et Sociales sont apparus motivés et très bien préparés physiquement, avec une très bonne moyenne générale de 14,71/ 20 sur l'ensemble des épreuves sportives.

Au terme de cette session d'oraux, la commission d'admission a pu établir **une liste d'admis permettant d'honorer les 35 places offertes cette année et une liste complémentaire sur laquelle figurent en tant que de besoin 7 noms.**

Le dernier admis en liste principale a obtenu une moyenne générale (écrit + oral) de 12,79/20 (12,25/20 en 2015 avec 30 places offertes). La liste complémentaire correspond aux 7 candidats qui ont obtenu une moyenne générale se situant entre 12,775 / 20 et 12,053 / 20.

¹ Selon disponibilités. Cette faculté peut ne pas être reconduite d'une année sur l'autre et demeure contingentées aux obligations de sécurité et contraintes de service.

Répartition des admis (35 admis contre 30 en 2015):

Lycées militaires : 32 candidats (28 en 2015)

Lycées civils : 3 candidats² (2 en 2015)

Candidats masculins : 32 candidats (26 en 2015)

Candidats féminins : 3 candidates (4 en 2015)

Pour chaque épreuve orale sont rappelés dans le présent rapport, les attendus de l'épreuve tant au regard de l'arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr que de l'instruction N°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015 qui fournit des précieuses indications.

Ce bilan est accompagné de conseils pour les candidats futurs et leurs préparateurs ainsi que des exemples de sujets proposés lors de cette session.

² 2 d'entre eux ont cependant effectué une année en CPGE d'un lycée de la défense avant de rejoindre une CPGE classique.

Mot du président

Remarquablement bien préparées et coordonnées par le bureau Concours de la DRHAF qui y a dédié d'importantes ressources, les épreuves orales se sont déroulées dans d'excellentes conditions. Le jury que je préside depuis trois années maintenant souhaite mettre à l'honneur tous les acteurs qui ont été sollicités et leur grande disponibilité.

J'adresse également et pour la dernière année, mes vives félicitations aux candidats admis qui ont fait preuve de grandes compétences reposant sur une solide préparation universitaire.

Je leur souhaite de réussir dans la poursuite des études très diversifiées et enrichissantes que propose aujourd'hui l'ESM, tant dans le champ des sciences humaines, et au-delà, dans la carrière d'officier de l'armée de Terre.

*Jean EHRSAM
Inspecteur général de l'Éducation
nationale
Président des concours de l'ESM*

1) Épreuve de français

coefficient 8

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr- annexe I)

3.2.1.1. L'épreuve de français

L'épreuve de français se compose d'un commentaire et d'un entretien.

Le commentaire prend appui sur un ou plusieurs textes contemporains à dimension ou à visée argumentative [œuvre(s) littéraire(s) ou philosophique(s), article(s), essai(s)] pour en proposer une approche problématisée.

L'entretien est un temps de reprise et d'élargissement consacré à une réflexion sur le (ou les) texte (s) étudié (s) lors de la première partie de l'épreuve.

Cette épreuve vise à évaluer l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, sa capacité à s'interroger et à souligner les points-clés, à appréhender des notions ou des problématiques dans leur contexte historique, intellectuel et culturel, à s'exprimer avec clarté, correction et rigueur, à formuler une réflexion personnelle.

Explicitation de l'épreuve :

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

Le commentaire porte sur un texte d'une longueur moyenne de 20 à 30 lignes, extrait d'une œuvre littéraire [œuvre(s) littéraire(s), article(s), essai(s)] de langue française du 19^e siècle à nos jours. La méthode du commentaire est laissée au choix du candidat (commentaire organisé, lecture analytique, commentaire au fil du texte).

Si l'examineur propose deux textes, il s'agit de textes courts portant sur le même thème.

Le commentaire est une épreuve qui articule analyse et interprétation du texte. La lecture à haute voix, soignée, met en relief les grandes inflexions de l'extrait. Il s'agit pour le candidat, dans son commentaire, de mettre en évidence la logique et la stratégie argumentatives du texte, les moyens d'un art de convaincre et de persuader, les jeux entre l'explicite et l'implicite, les tensions et les ambiguïtés éventuelles du propos.

Le choix de textes à dimension ou visée argumentative tirés de genres divers doit permettre d'aborder les grandes questions sur l'homme et la société.

Au terme du commentaire, le candidat est invité à poursuivre l'épreuve de français sous la forme d'un entretien, ce dernier s'appuie sur le texte et les idées abordées dans la phase précédente. Il prend la forme d'un échange avec l'examineur et constitue un temps de reprise des éléments énoncés lors du commentaire. À ce titre, le candidat est invité à préciser certains points évoqués lors de son exposé et à élargir le champ de sa réflexion.

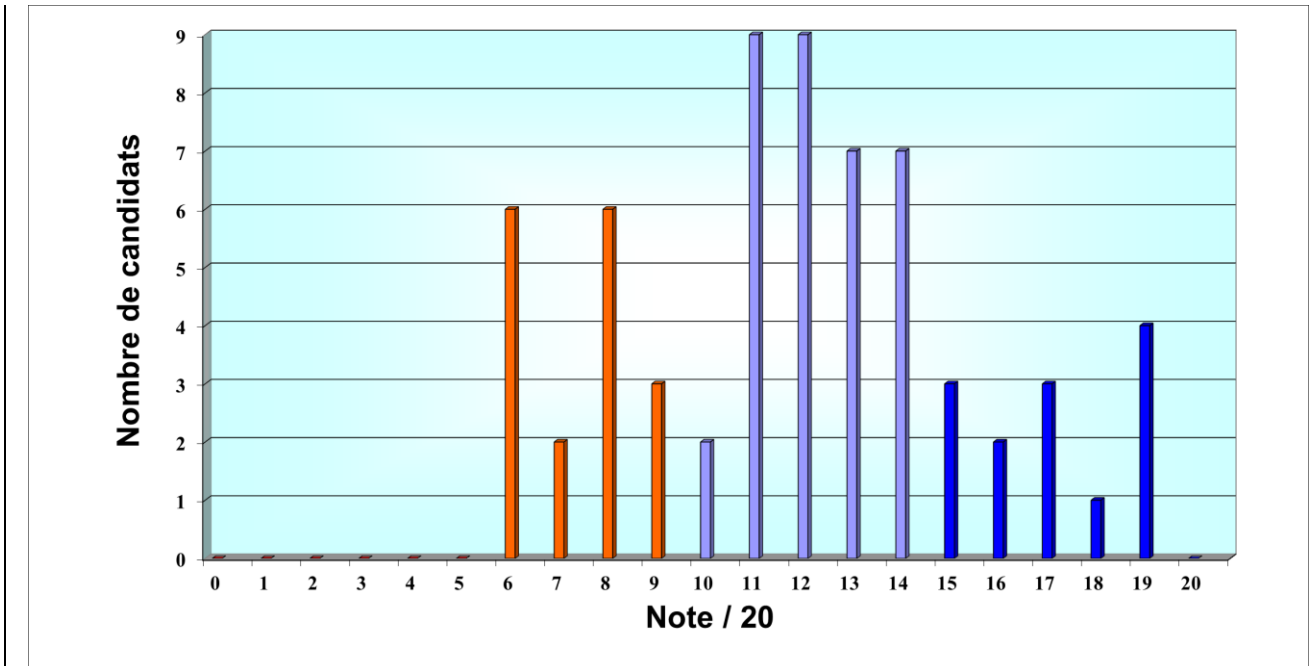
Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **64**

Note maximale obtenue : **19/20**

Note minimale obtenue : **06/20**

Moyenne : **11,92/20**



Rapport de l'examineur : Madame Sophie PAILLOUX-RIGGI

Nature et déroulement de l'épreuve :

Le temps de préparation est de trente minutes.

Le candidat dispose d'une photocopie de l'extrait qu'il peut annoter à son gré.

Des dictionnaires des noms communs et des noms propres ont été autorisés par le jury et se trouvent dans la salle de préparation. Nous invitons les candidats à les consulter.

L'épreuve proprement dite se déroule en deux temps :

- un exposé autonome d'une quinzaine de minutes.

L'exposé s'ouvre sur une introduction qui situe dans la mesure du possible l'œuvre dans son contexte d'écriture, qui précise le thème de l'extrait proposé et les questions qui s'y trouvent abordées; le candidat procède ensuite à une lecture à voix haute du texte, suivie de son commentaire. La démarche relève du choix du candidat, elle peut être linéaire, en veillant à souligner les articulations majeures de l'extrait, ou bien adopter d'autres modes d'approche (commentaire organisé). Le commentaire conduit à convoquer, pour éclairer et approfondir le propos, certaines références littéraires, historiques, philosophiques, sans que l'on perde pour autant de vue l'extrait singulier que l'on a sous les yeux.

La conclusion met en valeur les enjeux saillants du texte ; elle peut être l'occasion d'un rapprochement rapide et pertinent avec une autre œuvre, qui n'est pas nécessairement littéraire (film, tableau, etc.) ou avec une question de société contemporaine.

- un entretien.

L'entretien est d'abord l'occasion de revenir sur certains points de l'exposé (aucune question ne constitue un piège : elle peut inviter à corriger une erreur, à préciser un point obscur, survolé ou oublié, à rectifier une proposition hasardeuse, à approfondir ce qui a déjà été engagé dans l'exposé). Il permet également au candidat d'élargir la réflexion pour affiner son approche des enjeux du texte.

Commentaires généraux :

Nous soulignons ici quelques points spécifiques à cette session 2016 qui doivent attirer l'attention, et invitons à consulter le rapport 2015³ qui avait permis de faire le point sur les nouvelles modalités de l'épreuve et dont les perspectives et conclusions restent inchangées pour cette session 2016.

Pour plus de commodité, nous reprenons ici en les citant certains passages clés de ce rapport 2015.

La qualité globale des prestations mérite cette année encore, d'être saluée : 27 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 13, et le jury a eu le plaisir d'attribuer quatre fois la note de 19 pour d'excellentes prestations.

Cette épreuve n'a donc pas, dans son principe, posé problème à la plupart des candidats : ils en connaissent, le déroulement comme les objectifs. Trois ou quatre d'entre eux cependant ont semblé encore tout ignorer des modifications introduites depuis la session 2015.

« L'épreuve permet de distinguer tout particulièrement les qualités d'analyse et de compréhension que l'on est en droit d'attendre d'un candidat à ce niveau de concours et dans le cadre d'une préparation de trente minutes. Il s'agit d'abord en somme de savoir lire : le candidat doit donc veiller à prendre constamment appui sur le texte, à ne pas avancer telle ou telle idée parce qu'il la suppose possible chez un auteur, à ne pas asséner un développement convenu sur tel problème relatif à l'homme et à la société alors que le texte en propose une toute autre approche. Tout ceci implique une pratique de **lecture raisonnée**. » (Rapport 2015). Le jury attend du candidat qu'il soit capable de comprendre que la littérature pense (et cela dépasse bien entendu le cadre du seul genre de l'essai) et d'expliquer un peu comment elle pense. « Par ailleurs, si un moment de paraphrase n'est pas à proscrire absolument dans la mesure où il peut montrer que le sens a bien été saisi, et où il offre alors un point d'appui précieux pour le commentaire, une lecture absolument paraphrastique, dans son acception la plus restreinte, ne saurait se substituer à l'explication. » (Rapport 2015)

Les meilleures notes comme l'an passé ont été attribuées aux candidats qui ont su être constamment attentifs au texte, à ses procédures d'argumentation comme à la façon dont celles-ci s'inscrivent et travaillent dans un genre littéraire précis. Certains ont montré brillamment comment une pensée singulière se structure au sein même d'un langage, ou plus exactement comment le langage est le lieu même de cette pensée. Ces mêmes candidats ont également eu

³ En ligne, sur le même site Internet.

soin d'articuler leur approche du texte avec son contexte politique, historique, idéologique pour se saisir de ses enjeux majeurs. L'usage du dictionnaire s'est souvent révélé très fructueux pour préciser certains éléments contextuels, éclairer tel terme clé, ou tirer parti de la convocation de tel ou tel nom propre (dont nous rappelons qu'il ne constitue pas en soi un argument d'autorité ni ne participe de ce type de procédure argumentative, comme l'avancent trop souvent les candidats). Soulignons enfin que la réussite de l'exposé n'a pas dépendu du choix de telle ou telle méthode d'explication, linéaire ou composée.

Quelques écueils sont cependant à relever :

- Une problématisation insuffisante de l'approche, qui conduit parfois à diluer l'exposé dans une suite de remarques qui ne peuvent constituer un propos sur le texte.
- Des insuffisances majeures au plan des connaissances historiques élémentaires, notamment sur le XIX^{ème} dont relève une large partie des œuvres proposées. Les candidats sont ainsi privés de repères sans lesquels ils peinent à s'emparer du sens parfois même littéral du texte.
- Une approche un peu stéréotypée des genres et des mouvements littéraires et culturels (le romantisme est ainsi réduit à une littérature de sentiment, tout roman du XIX^{ème} siècle devient réaliste, etc.)
- Un exposé qui se limite à une vague paraphrase qui masque mal les difficultés de compréhension et les contresens réels. Rappelons que l'exercice d'explication d'un texte est un exercice de réflexion.
- Une méprise sur l'objectif de l'entretien : celui-ci permet de mesurer des qualités d'écoute, un sens de la nuance, l'aptitude à savoir orienter différemment ses approches. C'est donc un moment clé qui peut permettre de réévaluer de manière positive une prestation parfois trop peu convaincante dans l'exposé.

Commentaires particuliers :

Quelques points ont attiré plus particulièrement l'attention du jury, et méritent de retenir celle des candidats.

La maîtrise de la langue

Bien entendu, certaines maladresses ou encombrements de la parole sont compréhensibles en situation de concours, et le jury n'en tient pas rigueur au candidat. De fait, une très large majorité des candidats s'exprime avec soin, et parfois avec élégance, en tout cas avec clarté, et le jury y a été très sensible cette année. L'emploi du mot juste, dont on maîtrise le ou les sens, reste la meilleure garantie d'un propos clair et pertinent. Cependant, les candidats sont par exemple invités à davantage réfléchir à l'usage assez systématique qu'ils ont fait cette année du mot « *individu* ». Si son emploi peut être justifié, il ne l'est pas toujours : les textes littéraires ont à voir, selon les cas, avec des personnages, des hommes, des êtres.

Problématisation et entrées dans le texte

Les exposés les plus réussis ont souvent été ceux qui avaient su trouver une entrée dans le texte permettant d'en problématiser d'emblée l'approche. Le titre de l'œuvre ouvre ainsi des pistes et des perspectives de lecture et il convient d'y être attentif (ainsi d'*Histoire de ma vie* de Sand, de *Miroir des limbes* de Malraux, etc.). Autres entrées indispensables : la date d'écriture (ou/et de

publication, et cela a été parfois confondu), et, au sein de l'extrait, les références précises à telle période ou à tel événement.

Ainsi, un texte de Proust, extrait de *A l'ombre des jeunes filles en fleurs*, évoquait de façon centrale l'affaire Dreyfus; il était difficile de se saisir de l'extrait sans mesurer ni même connaître l'importance de cette affaire. Par ailleurs certains candidats ont cru pouvoir, à partir de la date de publication, relier l'analyse de la société livrée par le narrateur proustien, et notamment la métaphore du « kaléidoscope », au séisme de la Première Guerre mondiale, alors qu'il s'agissait d'une description de la société mondaine de la fin du XIX^{ème} siècle (avec en son centre, le tournant de l'affaire Dreyfus). Les notions politiques de « conservateurs » et de « républicains » ont elles aussi été mal comprises, car définies hors contexte.

De même, la page des *Misérables* proposée aux candidats nécessitait un effort de contextualisation, même minimale, ou plus exactement une capacité à mettre en relation différents moments historiques. Le cadre narratif était celui des émeutes de 1832. On ne pouvait bien entendu exiger du candidat qu'il ait une connaissance précise de ces émeutes, on pouvait cependant attendre de lui qu'il situe l'épisode sous la Monarchie dite de Juillet et par rapport à la question révolutionnaire, puisque le texte lui-même y invitait : or, les candidats ne voyant absolument pas à quoi pouvait bien correspondre la date à deux chiffres « 93 » sont passés à côté d'éléments clés (l'un d'entre eux n'a pas compris qu'il s'agissait de 1793 et, en réponse à la question du jury, a fait la liste de toutes les dates possibles et impossibles de 1493 à... 1893 (!)) Enfin, la Négritude abordée dans un discours de Césaire a été assez systématiquement reliée aux catégories de la colonisation et de la décolonisation alors qu'il s'agissait de tout autre chose dans l'extrait proposé : Césaire y tentait une définition de la Négritude en relation notamment avec une mémoire complexe de l'esclavage.

Des textes littéraires

Rappelons une nouvelle fois qu'il est essentiel de partir de la qualité littéraire des textes proposés à l'examen du candidat, de leur genre comme de leur écriture, de comprendre l'articulation du dit et du dire. Nous renvoyons sur ce point au rapport de la session 2015 : « Enfin, il est incontournable de prendre en considération à la fois le genre dans lequel s'inscrivent l'œuvre, et donc l'extrait proposé, et la dimension littéraire de ces textes. Il est évident que l'on n'argumente pas tout à fait de la même manière dans un poème et dans un essai, que la visée argumentative se construit par une écriture en partie propre à un genre. Là où l'un développe ou rend compte d'une expérience de réflexion, l'autre évoque. Plus globalement, il s'agit de comprendre, et d'accepter, d'une part que la littérature pense, et d'autre part qu'elle pense autrement, par d'autres voies que la philosophie. Par exemple, une attention particulière peut être accordée à la façon dont travaille l'émotion dans un texte littéraire, et à la manière dont cette émotion met littéralement en mouvement la pensée, celle des personnages, celle de l'écrivain, mais aussi celle du lecteur. [...] L'attention portée au genre, au langage, à l'écriture permet de comprendre ce qui est dit pleinement par un texte [...]. »

Enjeux et réflexion « personnelle »

Redisons de même que dégager les enjeux d'un texte, c'est « comprendre depuis quel arrière-plan de pensée, de représentation, de réalité, de débat, le texte construit son propos, pour mesurer ce qu'il engage (l'emploi du verbe « engager » ici ne doit pas tromper : il ne se réfère pas nécessairement, tant s'en faut, à la notion de littérature dite « engagée », comme certains candidats le pensent) et vers où, c'est-à-dire vers quelles proposition ou impasse, vers quels

conscience critique ou désir, et cela dans le présent du texte, comme dans celui du lecteur . » (Rapport 2015). La conclusion est un moment privilégié pour préciser la portée que l'on donne au texte, et certains candidats en font encore l'économie, achevant leur exposé sur l'étude de la dernière ligne du texte.

Rappelons enfin que « analyse, commentaire, interprétation, raisonnement sur les enjeux, constituent bien l'expression d'une réflexion personnelle du candidat que l'on ne saurait confondre avec celle d'une opinion ou d'un avis » (rapport 2015).

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

Nous invitons une fois de plus les candidats à une fréquentation régulière des textes littéraires, lectures intégrales ou vagabondages à travers des extraits de genres variés. Il convient aussi de mieux asseoir les connaissances historiques, sociales, idéologiques et politiques des périodes concernées par le programme pour élaborer des lectures à distance des clichés et des préjugés. Il faut accepter de lire vraiment ce que l'on a sous les yeux.

Sujets de la session 2016 :

Conformément à la définition de l'épreuve, les œuvres dont sont extraits les textes proposés relèvent de genres variés (essai, roman, poésie, théâtre, mémoires, autobiographie, discours, article de presse...) et s'inscrivent dans une chronologie précise, du XIX^{ème} siècle à nos jours. Le choix d'un texte immédiatement contemporain est tout à fait envisageable, naturellement.

Aucune proposition de deux courts extraits à confronter n'a été faite cette année, compte tenu du temps de préparation réduit accordé aux candidats.

Alain, Esquisses de l'homme, 1929
Balzac, Les Illusions perdues, 1837-1843
Barthes, Mythologie, 1957
Baudelaire, Le Spleen de Paris, 1869
Bon, Daewoo, 2004
Cadiot, Histoire de la littérature récente, 2016
Camus, L'Été, 1954
Césaire, Discours sur la Négritude, 1987
Ernaux, Regarde les lumières mon amour, 2014
Flaubert, Bouvard et Pécuchet, 1881
Genette, Épilogue, 2014
Gide, Retour de l'URSS, 1936
Giraudoux, La Guerre de Troie n'aura pas lieu, 1935
Hugo, Les Misérables, 1862
Malraux, Le Miroir des limbes, 1976
Musset, Lorenzaccio, 1834
Proust, A l'ombre des jeunes filles en fleurs, 1918
Sand, Histoire de ma vie, 1855
Stendhal, Les Juges du bon ton, 1825
Valéry, La Crise de l'esprit, 1919
Yourcenar, Les Yeux ouverts, 1980
Zola, Le Ventre de Paris, 1873

2) Épreuve de mathématiques

coefficient 6

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr)

3.2.1.2. L'épreuve de mathématiques

L'épreuve de mathématiques consiste en une interrogation portant sur le programme des classes préparatoires de première et de seconde année, voie économique.

Explicitation de l'épreuve :

Les compétences à évaluer dans l'épreuve de mathématiques sont au nombre de six : - Chercher - Modéliser – Représenter – Calculer – Reasonner – Communiquer.

Un texte présentant ces compétences plus en détail figure sur le site éduSCOL à l'adresse suivante :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Mathematiques/90/0/Competences_mathematiques_Lycee_282900.pdf.

L'épreuve consiste en une interrogation sur le programme des classes préparatoires aux grandes écoles de commerce de la filière ECE, première et deuxième année. Conformément à ce programme, l'épreuve peut inclure des questions d'algorithmique en utilisant le langage Scilab.

Le candidat dispose d'un temps de préparation de 30 minutes et d'un temps de passage de 25 minutes, ledit passage se déroulant au tableau.

Pour les questions d'algorithmique, le candidat dispose d'un ordinateur pendant la préparation et pendant son passage.

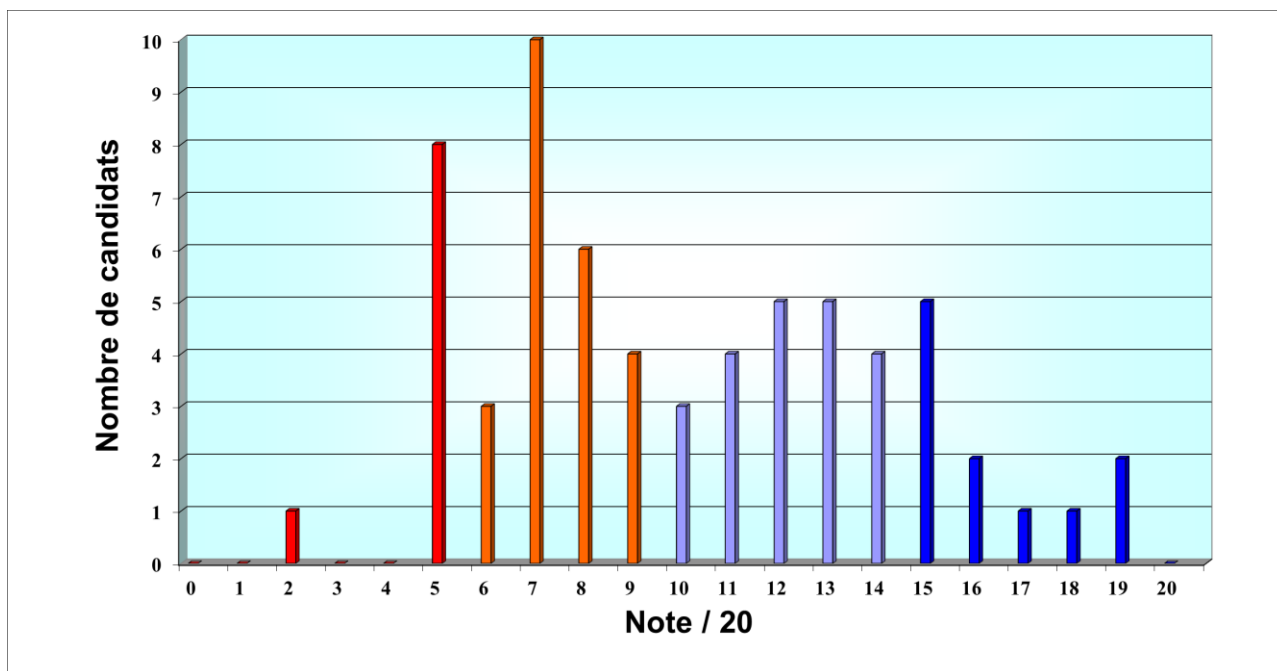
Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **64**

Note maximale obtenue : **19 /20**

Note minimale obtenue : **02 /20**

Moyenne : **10,14 /20**



Rapport de l'examineur : Madame Célia CARCHEREUX

Commentaires généraux :

Les candidats ont tous été très courtois, et ont, pour la plupart, fait preuve d'une grande aisance à l'oral. Cependant, la présentation des résultats préalablement préparés et la gestion du tableau manquaient parfois d'efficacité.

Il est important de rappeler qu'il s'agit d'une épreuve orale. Le niveau mathématique des candidats est donc évalué au même titre que leur aisance à exposer les résultats et leur réactivité face aux remarques ou aux questions de l'examineur. Il faut bien comprendre que **la note finale dépend du niveau mathématique et aussi de la qualité de la prestation.**

Commentaires particuliers :

- Question de cours

Il s'agit d'énoncer une définition ou un théorème, utile dans la suite de l'exercice. Un quart des candidats n'a pas su répondre correctement à la question de cours, ce qui a été lourdement pénalisé.

- Algèbre

La majorité des candidats maîtrise les méthodes de calcul pour déterminer les éléments propres d'une matrice carrée, mais très peu d'entre eux ont su énoncer correctement la définition d'une valeur propre ou d'un vecteur propre d'une matrice.

De nombreux candidats maîtrisent mal les notions d'algèbre et ont des difficultés à mener un raisonnement théorique (par exemple, pour montrer une inclusion du type $\text{Ker}(f) \subset \text{Ker}(f^2)$).

- Probabilités

Les sujets portant sur les variables aléatoires à densité ont été plutôt bien traités. Cependant, il est à noter que certains candidats confondent les propriétés d'une densité de probabilité et d'une fonction de répartition.

Les sujets portant sur les probabilités discrètes ont été souvent mal traités :

- les expériences aléatoires décrites dans les sujets n'ont pas été bien interprétées par les candidats ;
- un nombre important de candidats ne pense pas à utiliser la formule des probabilités totales pour déterminer la loi d'une somme de variables aléatoires ;
- le concept d'événements et de variables aléatoires est souvent mal maîtrisé ; il est d'ailleurs important de rappeler que l'examineur attend une description de l'événement A afin de justifier le calcul de $P(A)$, il en va de même pour la détermination de la loi d'une variable aléatoire ;
- la notion de loi conjointe d'un couple de variables aléatoires n'est pas connue d'un nombre non négligeable de candidats.

Enfin, les exercices portant sur la convergence en loi d'une suite de variables aléatoires et sur l'estimation ont généralement posé problème aux candidats : la notion de convergence en loi est mal maîtrisée, voire la définition non connue, et les calculs effectués en estimation étaient souvent menés peu efficacement (ce qui montre un manque de recul sur ces notions).

- Analyse

Les candidats ont généralement une bonne connaissance du cours d'analyse. Il est à préciser qu'un candidat n'ayant pas nécessairement résolu les questions en préparation, mais qui propose des méthodes de résolution (par exemple, citer le théorème de la limite monotone lorsque l'on cherche à montrer la convergence d'une suite), qui fait preuve d'intuition (par exemple, déterminer un équivalent d'une fonction au voisinage de l'infini pour déterminer la nature d'une intégrale généralisée), qui propose une résolution graphique à un problème, sera récompensé pour sa réflexion et ses initiatives.

- Scilab

Des questions classiques ont été posées en Scilab : compléter un programme à trous pour simuler une expérience aléatoire, écrire un algorithme de dichotomie... Peu de candidats ont traité ces questions, et seulement deux d'entre eux ont utilisé l'ordinateur mis à disposition pour présenter leur programme à l'examineur. Les candidats qui ont présenté un algorithme correct, mais contenant d'éventuelles fautes de syntaxe n'ont pas été pénalisés.

D'autres questions en Scilab demandaient aux candidats de comprendre un algorithme et d'interpréter le graphique obtenu suite à son exécution.

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

L'oral s'est bien déroulé, le niveau des candidats était satisfaisant. Voici toutefois quelques conseils visant à améliorer les futures prestations.

- Il est essentiel d'avoir une connaissance parfaite du cours.
- Il est important de bien gérer sa présentation orale. L'examineur attend un exposé concis des questions qui ont été préalablement préparées. Par exemple, lorsqu'un candidat a déterminé le spectre d'une matrice A , il peut exposer oralement la méthode qu'il a employée (par exemple, « j'ai déterminé les valeurs de λ pour lesquelles la matrice $A - \lambda I_n$ n'est pas inversible, et pour cela, j'ai triangulé la matrice à l'aide d'opérations élémentaires sur ses lignes »), puis donner le résultat et en laisser une trace écrite au tableau. (« $\text{Sp}(A) = \{1; 2\}$ ») Il en est de même pour les calculs en analyse : l'examineur souhaiterait voir moins de calculs écrits au tableau et avoir des justifications orales précises et pertinentes de leur résultat.

Il serait également judicieux de commencer par présenter à l'examineur les questions qui ont été préparées, le reste du temps permettant de réfléchir aux questions non résolues.

Notons également qu'il est inutile de lire l'énoncé à l'examineur.

- Un grand nombre de candidats gérait mal le tableau.

Le tableau n'est qu'un support. Le candidat sera amené à écrire au tableau les formules mathématiques (pour éviter de lire des expressions difficilement audibles pour l'examinateur), éventuellement la conclusion d'une question exposée oralement, et surtout il doit prendre des notes au tableau lorsque l'examinateur propose un exemple à étudier, demande de citer une formule, de calculer une expression... Lorsque le candidat réfléchit à une question non préalablement préparée, ou répond à une question posée par l'examinateur, il ne doit pas hésiter à utiliser le tableau pour faire ses calculs, pour transformer une expression...

L'examinateur souhaiterait également que le candidat n'efface pas les résultats qu'il a écrits sans autorisation.

- Quelques candidats étaient très stressés. L'examinateur est là pour juger les connaissances mathématiques et les qualités de réflexion du candidat, tout en restant bienveillant à son égard. Une bonne connaissance du cours doit permettre aux candidats d'arriver sereinement aux oraux.
- Lorsqu'un candidat n'a pas su répondre à une question en préparation, ou qu'il arrive aux questions non préalablement préparées, l'examinateur n'attend pas nécessairement la résolution complète de celle-ci, mais attend une bonne analyse du candidat : bien localiser le problème, mobiliser ses connaissances sur le sujet, éventuellement remarquer que l'on reconnaît tel ou tel objet mathématique, proposer des méthodes de résolution.

Il est également important que le candidat lise entièrement l'énoncé des exercices en préparation afin d'en comprendre les objectifs et aussi le lien entre les différentes questions.

Enfin, un candidat faisant preuve de réactivité (remise en question de son raisonnement suite à une remarque du jury, par exemple) sera généralement bien récompensé.

Exemples de sujets donnés :

Sujet n° 1 :

Exercice 1 :

Toutes les variables aléatoires considérées dans cet exercice sont définies sur le même espace probabilisé (Ω, \mathcal{A}, P) .

1. Question de cours : Rappeler la définition de la convergence en loi pour une suite de variables aléatoires $(X_n)_{n \in \mathbb{N}^*}$.

Pour tout $n \in \mathbb{N}^*$, on considère la fonction f_n définie sur \mathbb{R} par

$$\forall x \in \mathbb{R}, f_n(x) = \begin{cases} (n+1)(1-x)^n & \text{si } x \in [0; 1] \\ 0 & \text{sinon} \end{cases}$$

On admet que, pour tout $n \in \mathbb{N}^*$, la fonction f_n est la densité d'une variable aléatoire notée X_n .

2. On pose, pour tout $n \in \mathbb{N}^*$, $Y_n = nX_n$.

(a) Soit $n \in \mathbb{N}^*$. Calculer la fonction de répartition F_n de la variable Y_n .

(b) Étudier la convergence en loi de la suite de variables aléatoires $(Y_n)_{n \in \mathbb{N}^*}$.

Exercice 2 :

Soit n un entier naturel strictement positif. On considère l'application f définie sur $\mathbb{R}_n[X]$ par :

$$\forall (a_0, a_1, \dots, a_n) \in \mathbb{R}^{n+1}, f\left(\sum_{k=0}^n a_k X^k\right) = \sum_{k=0}^{n-1} a_{k+1} X^k.$$

1. Montrer que f est un endomorphisme de $\mathbb{R}_n[X]$.
2. Déterminer la matrice A de f relativement à la base canonique $(1, X, X^2, \dots, X^n)$ de $\mathbb{R}_n[X]$.
3. Déterminer le rang de f , ainsi que l'image de f .

4. Déterminer le noyau de f .
5. On définit, pour tout $k \in \mathbb{N}$, l'endomorphisme f^k de $\mathbb{R}_n[X]$ par récurrence :
 $f^0 = \text{id}$, avec id l'endomorphisme identité de $\mathbb{R}_n[X]$ et $\forall k \in \mathbb{N}^*$, $f^k = f^{k-1} \circ f$.
 On a ainsi : $f^2 = f \circ f$, $f^3 = f \circ f \circ f$, ...
 Montrer que la famille $(\text{id}, f, f^2, \dots, f^n)$ est une famille libre de $\mathcal{L}(\mathbb{R}_n[X])$.

Sujet n° 2 :

Exercice 1 :

1. Question de cours : Soit f une fonction définie sur un intervalle I . Soit $x_0 \in I$. Rappeler la définition de la dérivabilité de f en x_0 .

2. Soit f une fonction continue sur \mathbb{R} . On note F une primitive de f sur \mathbb{R} .

On considère la fonction g définie sur \mathbb{R} par :

$$\forall x \in \mathbb{R}, g(x) = \begin{cases} f(0) & \text{si } x = 0 \\ \frac{1}{2x} \int_{-x}^x f(t) dt & \text{si } x \neq 0 \end{cases}$$

(a) Montrer, pour tout réel x non nul, l'égalité :

$$g(x) = \frac{1}{2} \left[\frac{F(x) - F(0)}{x} - \frac{F(-x) - F(0)}{x} \right]$$

(b) En déduire que g est continue en 0.

(c) Montrer enfin que g est continue sur \mathbb{R} .

Exercice 2 :

Soit $p \in]0; 1[$. On dispose d'une pièce de monnaie qui amène *Pile* avec la probabilité p , et *Face* avec la probabilité $1 - p$.

On lance la pièce jusqu'à obtenir pour la seconde fois *Pile*. On note X la variable aléatoire égale au nombre de *Face* obtenus au cours des lancers. On suppose que la variable X est définie sur un espace probabilisé (Ω, \mathcal{A}, P) .

Par exemple, si les lancers donnent successivement *Pile-Pile*, alors $X(\omega) = 0$, et si les lancers donnent successivement *Face-Pile-Face-Face-Pile*, alors $X(\omega) = 3$.

1. (a) Calculer $P([X = 0])$ et $P([X = 1])$.

(b) Plus généralement, déterminer la loi de la variable aléatoire X .

(c) Vérifier que :

$$\sum_{k=0}^{+\infty} P([X = k]) = 1$$

2. Que peut-on dire de l'événement « on n'obtient jamais deux *Pile* au cours d'une infinité de lancers de la pièce » ?

3. Montrer que la variable X admet une espérance et la calculer.

4. Compléter le script Scilab ci-dessous afin qu'il affiche une réalisation de la variable X .

```
p=0.3 ;
S=0 ; n=0 ;
while S<2 do n=n+1 ; if *** then S=S+1 ; end ; end ;
disp( *** );↵
```

3) Épreuve d'économie, sociologie et histoire

coefficient 12

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr)

3.2.1.3. L'épreuve d'économie, sociologie et histoire

L'épreuve d'économie, sociologie et histoire consiste :

- à exposer oralement la réponse à une question tirée au sort et portant sur l'un des thèmes inscrits au programme des classes préparatoires de première et de seconde année, voie économique ;
- puis, dans le cadre d'un entretien, à répondre aux questions de l'examineur portant sur l'exposé ou sur l'acquisition d'instruments d'analyse et de certaines clés indispensables à la compréhension du monde contemporain.

Explicitation de l'épreuve :

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

2.3.2. Épreuve d'économie, sociologie, histoire :

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer la maîtrise par les candidats des principaux concepts, mécanismes et modèles de l'analyse économique, des éléments de base, méthodes et démarches de la sociologie, ainsi que leur capacité à mobiliser et mettre en perspective de façon pertinente les principaux phénomènes économiques et sociaux depuis le début du 19^e siècle.

Les candidats doivent être capables d'expliquer les faits économiques et sociaux par l'analyse ou éclairer l'analyse par les faits ainsi que de mener une réflexion approfondie sur des questions du monde contemporain.

L'épreuve consiste ainsi dans un premier temps en un exposé oral d'une dizaine de minutes, de la réponse à une question tirée au sort et portant sur l'un des thèmes inscrits au programme des deux années de classes préparatoires de sciences économiques et sociales (SES), voie économique.

Dans un second temps, le candidat est invité à répondre dans le cadre d'un entretien aux questions de l'examineur portant sur l'exposé ou sur l'acquisition d'instruments d'analyse et de certaines clés indispensables à la compréhension du monde contemporain.

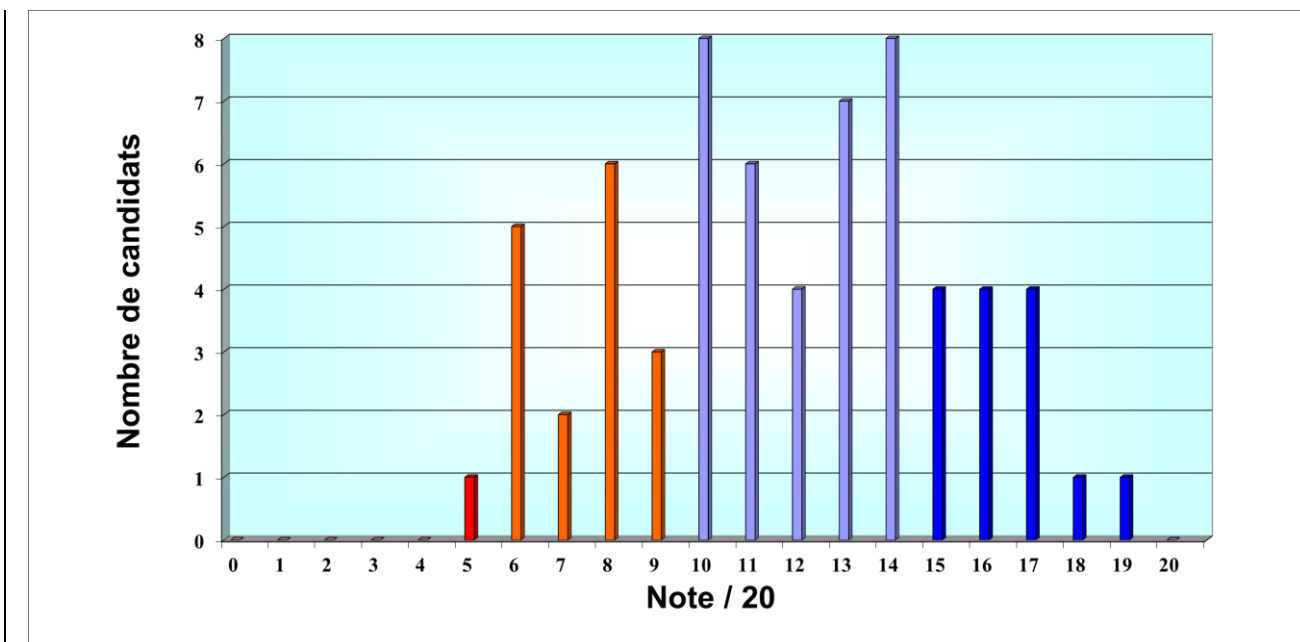
Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **64**

Note maximale obtenue : **19/20**

Note minimale obtenue : **05/20**

Moyenne : **11,71/20**



Rapport de l'examineur : Monsieur Sylvain MORIN

Nature et déroulement de l'épreuve :

L'épreuve d'Économie, Sociologie et Histoire du monde contemporain consiste à proposer oralement, pendant une dizaine de minutes, une démonstration construite, portant sur un sujet conçu dans le cadre du programme officiel d'ESH, ce dernier étant articulé en quatre modules :

- « *Les fondements de l'économie et de la sociologie* » ;
- « *Croissance et développement du XIXème siècle à nos jours* » ;
- « *La mondialisation économique et financière* » ;
- « *Déséquilibres, régulation et action publique* ».

On rappellera que ces modules sont eux-mêmes structurés en différents items. Les sujets proposés aux candidats portent donc sur **l'ensemble du programme d'ESH des deux années de classe préparatoire ECE**.

Lors de l'entretien d'une quinzaine de minutes suivant l'exposé du candidat, différentes questions sont posées portant sur certains aspects de l'argumentation proposée et sur d'autres éléments du programme d'ESH.

Commentaires généraux :

Les résultats de cette épreuve d'ESH sont dans l'ensemble satisfaisants et reflètent une préparation convenable de la plupart des candidats.

Les notes s'échelonnent de 5 à 19 (écart type de 3,44 et moyenne de 11,71, valeurs très proches de celles du concours 2015) et un cinquième des candidats a obtenu une note supérieure ou égale à 15, reflétant une maîtrise très satisfaisante du programme d'ESH.

À l'opposé, 40% des candidats ont obtenu une note inférieure ou égale à 10, ce qui correspond à une prestation bien en deçà des attentes du jury notamment en termes de connaissances et de rigueur dans la maîtrise de ces dernières.

Cette hétérogénéité des résultats traduit finalement un degré de maîtrise inégal des éléments du programme d'ESH, mais également des capacités d'analyse du sujet ou encore de problématisation de ce dernier très différentes selon les candidats.

On rappellera donc ce qui avait été déjà avancé lors du précédent rapport de jury, à savoir la nécessité **d'être constamment en mesure d'expliquer les arguments théoriques avancés**, savoir-faire se préparant sur les deux années de classe préparatoire. La mobilisation d'un nombre conséquent d'auteurs ou de références théoriques dans le cadre de l'exposé ne saurait faire illusion et dissimuler **l'absence d'une réelle problématique** ou encore celle d'une mise en perspective historique suffisante des enjeux du sujet. **Les candidats ne doivent pas « réciter » une fiche de cours apprise mécaniquement**, mais se questionner de manière constante sur la manière dont leurs différentes connaissances en ESH leur permettront de proposer une réponse argumentée, cohérente et solide à une problématisation sérieuse réalisée grâce à une analyse fine des enjeux du sujet.

Commentaires particuliers :

Il convient ici de rappeler certains éléments essentiels à la réussite de l'épreuve d'ESH. Ainsi, la définition des termes clés du sujet est trop rarement proposée ce qui entraîne le candidat dans une discussion imprécise et manquant fréquemment de rigueur théorique.

De même, la mise en perspective historique du sujet est souvent absente ou simplement esquissée, ce qui peut ramener le traitement du sujet à une dimension uniquement contemporaine sans prise en considération de l'histoire économique et sociale.

Dès lors, une analyse fine des principaux enjeux du sujet devra nécessairement proposer ces deux axes (définition des termes, mise en perspective historique) dans une introduction sérieuse, aboutissant ainsi à une **problématisation réfléchie** qui ne soit pas uniquement descriptive.

Les candidats réalisent, avec plus ou moins de réussite, des efforts visibles concernant l'élaboration d'un plan détaillé afin de structurer leur argumentation, elle-même illustrée de manière précise. Cependant, de nombreux candidats ne respectent pas leur problématique initiale annoncée et « récitent » de manière mécanique leurs fiches de révisions sur tel ou tel thème du programme d'ESH, ce qui, nous l'avons évoqué précédemment, n'est pas acceptable en termes de compétences après deux années d'ESH.

Des efforts ont globalement été réalisés dans la construction de la conclusion qui, on le rappelle, ne doit pas être une simple reprise des différents axes de démonstration, mais doit proposer des éléments de réponse précis à la problématique élaborée en introduction et éventuellement envisager une ouverture sur des questionnements en lien direct avec le sujet.

On rappelle également que les candidats peuvent, s'ils le souhaitent pour le besoin de leur argumentation, disposer du tableau et réaliser schémas ou courbes, à condition d'en préciser systématiquement les axes et de nommer les courbes proposées.

Enfin, il n'est pas acceptable que certaines erreurs ou confusions soient présentes dans des exposés de candidats ayant suivi, au minimum, deux années d'enseignement d'ESH. Ainsi, certains candidats continuent de confondre Nouvelle économie classique et Nouvelle économie keynésienne, ou ne sont pas en mesure de réaliser une analyse sérieuse des distinctions entre « croissance » et « développement ». Des progrès ont par contre été notés dans l'appréhension historique large nécessaire à l'analyse de nombreux sujets, appréhension répondant ainsi aux

exigences du programme d'ESH. La maîtrise des éléments saillants des différentes révolutions industrielles est encore perfectible pour de nombreux candidats au même titre que la présentation des modèles théoriques et des hypothèses de ces derniers. On soulignera à nouveau que **l'histoire de la pensée économique (depuis le XVIème siècle) et sociologique (depuis le XIXème siècle)** constitue une composante à part entière du programme d'ESH et est donc considérée comme maîtrisée par le jury.

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

L'épreuve d'ESH du concours de l'ESM est une épreuve de réflexion adossée à une maîtrise des éléments du programme des deux années de classe préparatoire ECE. À cet égard, on conseille aux candidats d'adopter un rythme de travail régulier sur les deux (ou trois) années de classe préparatoire en cherchant constamment à comprendre précisément les analyses théoriques convoquées et les mises en perspective historiques proposées lors de leurs apprentissages. Toute tentative de révisions intensives en fin de deuxième année ne peut malheureusement se solder que par une maîtrise insatisfaisante et sans mise en perspective historique solide des éléments du programme. Dès lors, la préparation très sérieuse de certains candidats et les excellentes notes pouvant être obtenues lors de cette épreuve, invitent à rappeler la nécessaire maîtrise méthodologique de l'analyse de sujets, la rigueur et la précision dans la présentation des théories convoquées ou encore celles des périodes historiques mobilisées.

On rappellera enfin que le suivi régulier de l'actualité économique et sociale est nécessaire à la réussite de l'épreuve, en associant de manière systématique, mise en perspective historique et problématiques contemporaines.

Le jury souligne enfin l'extrême courtoisie des candidats et leur comportement exemplaire.

Exemples de sujets :

Les apports de l'économie politique classique.

Quel bilan pour l'intégration économique et monétaire européenne ?

Les politiques économiques contracycliques sont-elles nécessaires ?

La flexibilité du marché du travail permet-elle de réduire le chômage ?

Les FMN orientent-elles la mondialisation ?

Entrepreneur et dynamique du capitalisme.

Doit-on revenir à un système monétaire international de changes fixes ?

Protection sociale et compétitivité.

Peut-on établir des lois en sociologie ?

Institutions et développement.

4) Épreuve d'économie approfondie

coefficient 6

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr)

3.2.1.4. L'épreuve d'économie approfondie

L'épreuve d'économie consiste en une interrogation permettant la vérification de l'assimilation par les candidats des fondements de l'analyse économique.

Elle peut comporter de courts exercices pratiques. Elle porte sur le programme des classes préparatoires de première ou de seconde année, voie économique.

Explicitation de l'épreuve :

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

2.3.3. Épreuve d'économie approfondie :

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer la maîtrise par les candidats des modes de raisonnement et des concepts microéconomiques et macroéconomiques ainsi que des principes essentiels de la comptabilité nationale.

Au-delà de la résolution technique des exercices, les candidats doivent être capables d'expliquer de façon rigoureuse les raisonnements et concepts mobilisés.

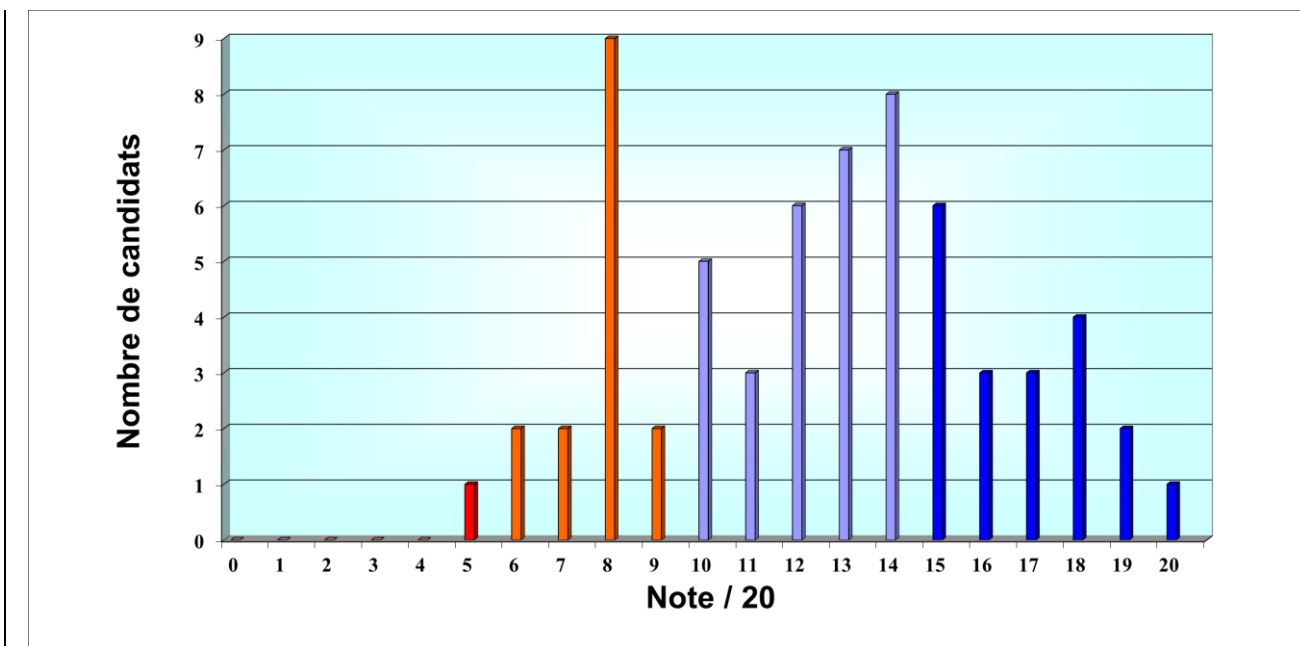
Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **64**

Note maximale obtenue : **20/20**

Note minimale obtenue : **05/20**

Moyenne : **12,46/20**



Rapport de l'examinateur : Monsieur Xavier ENSELME

Nature et déroulement de l'épreuve :

Conformément au programme officiel des CPGE ECE1&2, l'épreuve d'économie approfondie porte sur « les fondements de l'analyse microéconomique et macroéconomique ». Elle comporte deux parties, évaluant les deux années couvertes par le programme. Les sujets donnés comportent tous deux questions portant chacune sur le programme d'une année.

S'agissant de la microéconomie, l'accent est mis sur « les modes de raisonnement et [les] concepts microéconomiques », ce qui exclut le recours à des outils mathématiques complexes (les candidats ne disposent pas de calculatrice). En revanche, il est systématiquement demandé aux candidats de maîtriser les fondements conceptuels de la microéconomie et de fournir des exemples concrets d'application ». La formalisation graphique sert de support à une réflexion sur l'incidence des politiques publiques, en matière de logement, d'emploi et de lutte contre les rentes dues à l'existence de barrières à l'entrée.

La partie relative à la macroéconomie s'intéresse aux chocs d'offre et de demande (modèle OA/DA) et à l'incidence des politiques conjoncturelles sur l'activité (diagramme de Samuelson, IS-LM). La dimension internationale n'est pas oubliée, de même que les critiques néoclassiques (anticipations, politiques de l'offre).

Enfin, la comptabilité nationale est mobilisée pour évaluer les évolutions conjoncturelles récentes de l'économie française et la maîtrise des concepts économiques (principaux agrégats, différence brut/net).

La préparation de l'épreuve dure 30 minutes et le temps de restitution (25 minutes) est alloué au choix du candidat, à charge pour lui de savoir présenter dans le temps imparti l'ensemble de ses résultats. Le candidat est invité à

- résoudre un exercice incluant une application numérique,

- traiter une question théorique qui sert à analyser un problème de politique publique (politique sectorielle ou politique macroéconomique) ou à vérifier les connaissances relatives à l'analyse micro/macroéconomique.

Les deux parties sont indépendantes. Il est systématiquement exigé de représenter les relations et les mécanismes par des graphiques, qui doivent servir de support à la réflexion.

Tout au long de la restitution le candidat doit s'attendre à répondre à des questions sur les hypothèses sous-jacentes des modèles, la cohérence de ses résultats (il est acceptable de commettre des erreurs de calcul à condition d'expliquer pourquoi la résolution d'un exercice débouche sur une incohérence). Les candidats doivent ordonner l'espace du tableau pour présenter chacune des questions.

Commentaires généraux :

Le rapport de l'année 2015 comprend des précisions relatives aux critères d'évaluation ; elles restent valables et ne sont reprises que dans les grandes lignes. Les candidats sont évalués selon trois critères :

- la rigueur du raisonnement qui suppose : un vocabulaire économique précis et une connaissance des modèles (hypothèses, nature des variables, pente et déplacement des courbes, déplacement le long des courbes).
- La capacité à démontrer des propositions sans avoir recours à des « formules » dont le sens échappe. Rappelons que les règles $TMS = \text{rapport des prix}$ et $R_m = C_m$, ou que l'égalité $Y + M = C + I + G + X$ doivent être connues et expliquées. Il est aussi attendu que le candidat détermine l'expression du multiplicateur keynésien de dépenses publiques ou du multiplicateur fiscal et ne se contente pas de « formules » toutes faites pas forcément adaptées au modèle proposé (économie ouverte/fermée, existence ou non de transferts sociaux par exemple).
- La connaissance des enjeux de l'analyse économique. Trop de candidats ignorent le statut de la monnaie dans les différents modèles macroéconomiques et les hypothèses relatives à la rigidité des prix (pente de l'offre agrégée). Pourtant, la connaissance précise de modèles néoclassiques, keynésiens et de la synthèse permet de raisonner de manière approfondie en ESH et de problématiser les questionnements.

Commentaires particuliers :

Les références entre crochets renvoient aux sujets *infra*.

On voudrait illustrer, en prenant pour exemple la notion d'équilibre, les attendus et les références demandées. Nombreux sont les sujets qui font appel à cette notion qui traverse l'économie orthodoxe et soulève les critiques nombreuses de Keynes (les autres hétérodoxies ne relèvent pas du programme d'économie approfondie, mais on les retrouve en ESH). Cependant, les candidats définissent rarement cette notion ou n'en saisissent pas la portée. Le *Dictionnaire de science économique* rédigé par A. Beitone *et alii* (A. Colin) offre un panorama de multiples acceptations de la notion d'équilibre.

Les trois premiers sujets relèvent de la **macroéconomie**. Parmi les nombreuses références, on voudrait signaler deux ouvrages dont l'esprit se rapproche le plus des épreuves :

M. Burda et Ch. Wyplosz, *Macroéconomie. Une perspective européenne*, de Boeck, nombreuses éditions.

G. Mankiw, *Macroéconomie*, de Boeck, nombreuses éditions.

[1] Nombre d'erreurs pourraient être évitées en sachant que l'*équilibre* décrit dans ce sujet est *macroéconomique* et s'applique au marché des biens et services. Les prélèvements obligatoires représentant des revenus pour le secteur des administrations publiques, ils n'ont pas à être inclus dans la demande globale.

L'offre globale (ou agrégée) est identique au revenu global (Y), car la production génère des revenus qui, à l'équilibre, sont intégralement dépensés, de sorte qu'il est possible d'écrire

$$OG \equiv Y$$

$$Y = DG$$

D'autres sujets font référence à la notion keynésienne d'*équilibre de sous-emploi*.

[2] L'*équilibre macroéconomique* peut être décrit par trois modèles qui font l'objet d'exercices.

- modèle de Samuelson : secteur réel exclusivement, offre parfaitement élastique.
- IS-LM-BP : secteur réel (IS), monétaire (LM) et externe (BP) : les trois courbes décrivent la condition d'équilibre sur chacun des marchés.
- modèle offre globale / demande globale : les courbes sont représentées dans un plan (Y,p) et ne doivent pas être confondues avec des courbes d'offre et demande totale d'un marché en équilibre partiel, représentées dans le plan (quantités, prix). Les hypothèses relatives à la rigidité des prix expliquent l'inclinaison de OG. L'étude des chocs d'offre et de demande recourt de préférence à ce modèle.

Les trois modèles se complètent en apportant un éclairage différent sur les effets des politiques de demande.

En 2016 aucun exercice n'a été posé sur la relation de Phillips, mais on pourrait songer à une forme linéarisée ; toutefois des questions de cours ont porté sur la critique de la NEC et les formes possibles des courbes de Phillips de long et de court terme quand on introduit les anticipations dans l'analyse économique (distinguer soigneusement les anticipations rationnelles et adaptatives).

[3] Il faut connaître les déterminants des fonctions macroéconomiques (paramètres, relations fonctionnelles) et les définitions des termes.

Les trois sujets suivants empruntent au programme de **microéconomie**.

Parmi la vaste littérature dans ce domaine, on peut consulter E. Wasmer, *Principes de microéconomie. Méthodes empiriques et théories modernes*, Pearson, chapitre 12, l'équilibre offre-demande. L'approche retenue, qui explicite les concepts sans technicité excessive, les questions de cours et les exercices proposés sont très proches de l'épreuve d'Économie approfondie telle qu'elle est conçue dans les programmes.

[4] Il est important de différencier *équilibre partiel* (le seul demandé en exercice) et *équilibre général* walrassien. Les candidats doivent connaître les propriétés de l'équilibre partiel, sans démonstration, mais avec une illustration dans le cas présenté. Par exemple, à l'aide d'un tracé des courbes d'offre et de demande ils doivent pouvoir faire apparaître l'existence d'un équilibre, son unicité et sa stabilité. Puis ils sont invités à mobiliser les surplus des agents pour analyser les variations du bien-être des agents en statique comparative.

[5] *L'équilibre d'un agent* est trouvé en explicitant son programme de maximisation sous contrainte. Sans outil mathématique difficile, les candidats doivent savoir déterminer l'équilibre du consommateur

- à l'aide de la deuxième loi de Gossen,
- en s'appuyant sur une représentation graphique des courbes d'indifférence et de la contrainte budgétaire.

Trop souvent l'égalisation du TMSB et du rapport des prix est posée comme une évidence. Dans les sujets posés figurent aussi des *équilibres en concurrence imparfaite*.

[6] La théorie des jeux recourt aussi à la notion d'équilibre : *équilibre en stratégie dominante, équilibre de Nash*. Les candidats doivent connaître leurs définitions et les appliquer en mobilisant les données de l'énoncé. La dernière question invite à s'exprimer sur l'équilibre général dans sa version simple de la main invisible et de la coordination bilatérale dans un monde réduit à deux individus (il n'a pas été posé d'exercice sur la boîte d'Edgeworth).

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Afin de progresser, les candidats sont invités à acquérir sur une base régulière, des connaissances transversales aux programmes d'ESH et d'Économie approfondie, sans oublier de résoudre des exercices simples de manière à maîtriser les techniques élémentaires de l'analyse économique :

- maximisation sous contrainte : les candidats doivent savoir poser un programme de maximisation et trouver les quantités d'équilibre, puis déduire de leur résolution les fonctions de demande et le sentier d'expansion dans le cas du producteur (cependant les exercices sont conçus de manière à rendre inutile la méthode du Lagrangien).
- Détermination d'un équilibre macroéconomique / détermination de l'équilibre partiel / équilibre d'un agent (microéconomie): la notion d'équilibre général peut faire l'objet de questions de cours, mais pas d'exercices.
- Calcul à la marge : connaître les dérivées usuelles des fonctions à une et deux variables, en particulier les fonctions de Cobb-Douglas en les reliant à des utilités marginales ou des productivités marginales (microéconomie).
- Interprétation des coefficients directeurs (pentes) des courbes en microéconomie et macroéconomie (pente de IS et LM par exemple).
- Représentation graphique des courbes (ordonnées à l'origine, sens de variation, forme linéaire affine, coudée...).

Les fondamentaux de la micro/macroéconomie acquis, il faut vérifier que les modèles sont véritablement compris en explicitant les hypothèses, les lacunes des modèles (ce qu'ils montrent, ce qu'ils omettent) et les articulations entre modèles. Les énoncés proposés constituent le socle de la réflexion exposée par le candidat, mais ce dernier doit s'attendre à des questions intermédiaires destinées à vérifier la solidité de ses connaissances et la capacité à les mettre en perspective.

Les sujets d'économie approfondie sont conçus pour permettre de valoriser un apprentissage non répétitif des connaissances, de dialoguer et de se prononcer sur les incidences des politiques publiques. Les prestations observées montrent que la majorité des candidats a parfaitement saisi l'esprit de l'épreuve.

Quelques exemples de sujet :

1. *Équilibre macroéconomique*

Supposons que l'économie d'un pays soit décrite par les équations suivantes :

$$DG = C + I + G, \text{ où } DG \text{ est la demande globale}$$

$$C = 0,9Y_d + 300, \text{ où } Y_d \text{ est le revenu disponible, avec}$$

$$Y_d = Y - T \text{ et } T = 1000$$

$$I = 200$$

$$G = 2000$$

- Calculer le revenu national d'équilibre (Y^*).
- Calculer la consommation correspondant au revenu national d'équilibre.
- Écrire la fonction d'épargne de cette économie et calculer le montant de l'épargne à l'équilibre.
- En supposant que l'épargne autonome augmente de 100 et que la consommation autonome baisse d'un montant équivalent quels sont les effets sur l'activité économique ? Mesurez la variation du revenu national.

2. *Choc d'offre*

- Dans un repère (produit global, prix) tracer la fonction de demande agrégée et la fonction d'offre agrégée.
- Justifier la pente des fonctions de demande agrégée et d'offre agrégée.
- Si l'offre agrégée est parfaitement élastique au prix quelle est la forme de la fonction d'offre ?
- Comment réagit l'équilibre macroéconomique en cas de choc d'offre négatif ?

3. *L'équilibre macroéconomique et le multiplicateur*

- À l'aide d'un graphique offre globale / demande globale montrer que l'effet multiplicateur diminue lorsque la pente de la courbe d'offre est plus accentuée.
- Expliquer votre constat graphique.

4. *L'intervention publique*

Voici les fonctions d'offre (S) et de demande (D) d'un bien quelconque :

$$S(p) = 10 + p$$

$$D(p) = 40 - p$$

- Quel est l'équilibre de ce marché ?
- La consommation de ce bien ayant des effets potentiellement dangereux pour le consommateur, les pouvoirs publics décident d'en limiter la vente. Les quantités maximales vendues seront de 20. À quel prix les producteurs offriront-ils les 20 unités de biens ? À quel prix seront-elles demandées ?
- Quelle est l'incidence de cette politique sur l'équilibre du marché ?
- Évaluer la perte de surplus pour le consommateur en cas d'intervention publique.

e. Tracer un graphique illustrant les principaux résultats.

5. L'équilibre du consommateur

Les préférences d'un consommateur peuvent être décrites par une fonction d'utilité de la forme :

$$U(x,y) = xayb$$

où x et y désignent les quantités consommées des biens X et Y respectivement et a et b sont des paramètres strictement positifs.

- Pour un niveau d'utilité donné U_0 strictement positif, montrer que les courbes d'indifférence sont convexes et expliquer le sens économique de cette forme.
- Déterminer l'expression générale du taux marginal de substitution entre le bien Y et le bien X et expliquer ce qu'il représente.
- Écrire la fonction de contrainte budgétaire pour le système de prix suivant et un budget de 16 unités monétaires :
 $p_x = 1$ et $p_y = 2$.
- Écrire le programme du consommateur lorsque $a = b = 0,5$.
- En considérant qu'à l'équilibre le rapport des utilités marginales est égal au rapport des prix, trouver l'optimum du consommateur et le niveau d'utilité associé.

6. Théorie des jeux: le dilemme du prisonnier

Deux suspects (A,B), arrêtés par la police, sont suspectés d'avoir commis un vol à main armée. Ils sont interrogés séparément sans possibilité de communication. Ils ont le choix entre deux stratégies:

- nier avoir commis le vol (N);
- avouer et dénoncer son complice (D).

Les gains (négatifs, car ce sont des années de prison) associés aux stratégies sont les suivants:

- si A et B se dénoncent, ils écotent de 8 années de prison chacun.
- si A et B nient ils sont condamnés simplement pour possession d'arme: 1 année de prison chacun.
- si un seul dénonce l'autre il bénéficie de la clémence de la police et est relâché; le complice est condamné à 10 ans de prison.

- Expliquez pourquoi le jeu est non coopératif.
- Représentez le jeu sous forme normale (matrice) ou extensive (arbre).
- Quelle est la stratégie dominante pour A? Pour B?
- Ce jeu aboutit-il à un équilibre? Pourquoi peut-on parler d'un échec de coordination?
- Le fait de répéter ce jeu (A et B sont des récidivistes) change-t-il les stratégies des joueurs?

5) Épreuve d'anglais

coefficient 6

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr)

3.2.1.5. Les épreuves de première et de deuxième langue vivante

Les épreuves de langue portent obligatoirement sur l'anglais et sur la langue choisie par le candidat en deuxième langue à l'écrit.

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel) suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

Explication de l'épreuve :

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

2.3.4.1. Épreuve d'anglais

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 700 et 1 000 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique anglophone ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

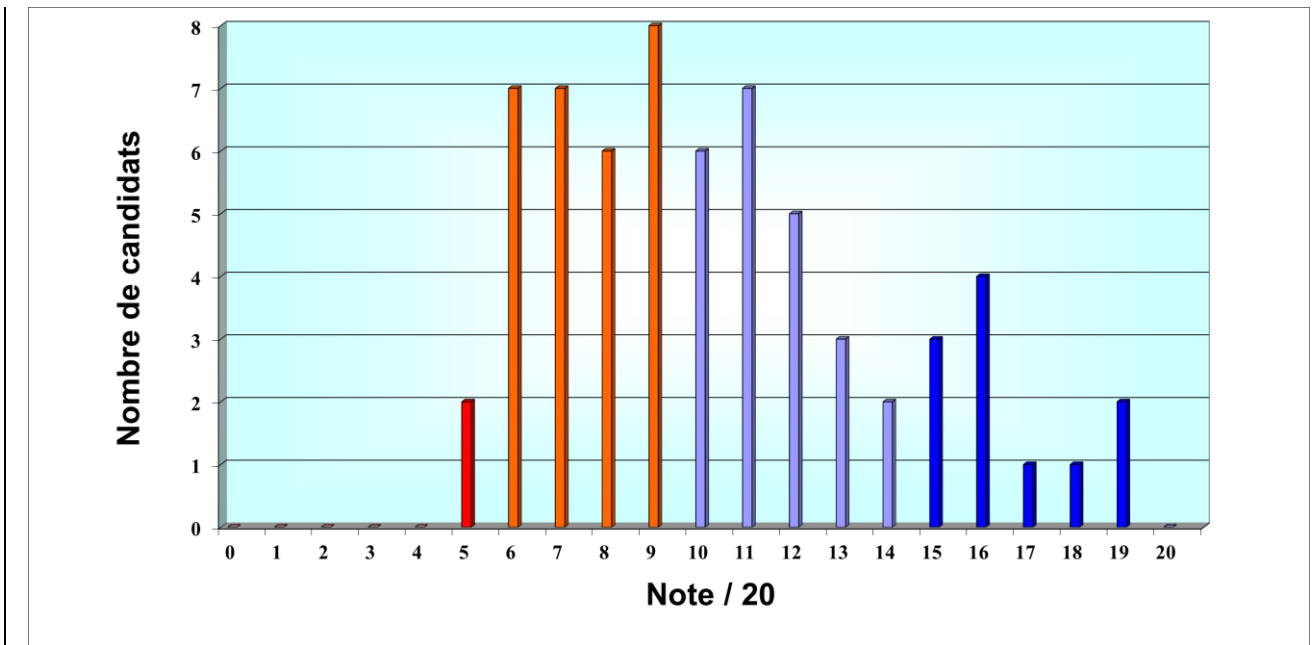
Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **64**

Note maximale obtenue : **19/20**

Note minimale obtenue : **05/20**

Moyenne : **10,42/20**



Rapport de l'examinateur : Madame Marie-Anne Mulquin-Chommeloux

Nature et déroulement de l'épreuve :

Temps de préparation: 30 minutes.

Le candidat dispose d'un maximum de vingt minutes pour présenter un compte-rendu du document et un commentaire en tenant compte de la spécificité de l'aire linguistique anglophone.

Cette présentation est suivie d'un entretien dont la durée ne sera pas inférieure à 5 minutes. La durée totale de l'épreuve n'excède pas 25 minutes.

L'épreuve se déroule entièrement en anglais.

Commentaires généraux :

Dans l'ensemble, les candidats sont bien préparés à cette épreuve et, dans leur grande majorité, maîtrisent l'exercice et les attentes du jury. Les candidats fournissent le plus souvent de belles accroches, de bonnes introductions avec des mises en contexte pertinentes qui montrent dès le début de l'épreuve que les enjeux soulevés par les documents ont été perçus.

Il reste cependant quelques candidats qui ne respectent pas le format et ont tendance à mélanger synthèse et commentaire.

De plus, certaines présentations ont été très courtes, inférieures à 10 mn, ce qui n'augure rien de bon.

Commentaires particuliers :

Quel que soit le support proposé, écrit ou numérique, **le compte-rendu a pour objectif de reformuler de façon cohérente et structurée les enjeux du document.**

Il convient donc aussi de penser à l'accroche pour la présentation du document audio et du document vidéo. La synthèse doit être construite. Il faut donner le maximum des éléments compris, tout en évitant les répétitions.

Remarques spécifiques pour la vidéo : choisissez de conserver dans la synthèse la description de certaines images seulement si cette description apporte des éléments supplémentaires. Ne décrivez pas les images si cette description n'apporte rien. Pensez bien à utiliser le présent continu (be +ing) lorsque vous décrivez.

Évitez les phrases trop descriptives et inutiles comme : 'We can hear a man who said that...'
De plus, évitez l'utilisation maladroite du pronom 'we'. On a pu entendre par exemple : 'In the United States, we have a constitution' ou encore 'In the UK we have to decide whether to stay in Europe'. De même, 'in this country' tend à indiquer (sauf nécessité d'utiliser 'this' par opposition à 'that' dans le cadre d'une comparaison) que le pays évoqué est la France, pays où se trouvent le candidat et l'examineur à qui il s'adresse.

En ce qui concerne le commentaire, rappelons qu'il doit s'appuyer sur le document pour s'en éloigner et ouvrir le débat, tout en évitant l'écueil d'un hors sujet. Sélectionnez deux ou trois points sur lesquels vous souhaitez revenir, mobilisez vos connaissances et apportez votre valeur ajoutée. C'est le moment de montrer, de façon construite, logique et argumentée, votre esprit critique sur les enjeux soulevés par l'article, et aussi sur la façon dont ces enjeux sont présentés. Une transition entre la synthèse et le commentaire annoncera de façon fluide et naturelle votre problématique et le plan que vous aurez adoptés.

Il faut s'entraîner à la prise de parole fluide et rythmée à partir des notes. Évitez ainsi d'émailler votre présentation de 'yes', 'yeah' ' m'enfin', 'euh', 'and euh' fort désagréables.

N'attendez pas du jury des réponses à vos interrogations lors de la présentation du document, et veillez à développer les réponses.

Ayez bien à l'esprit la définition de ce qu'est l'ironie, car le mot 'irony' est souvent utilisé dans un sens erroné.

On déplore que certains candidats se présentent à l'épreuve d'anglais sans une connaissance minimale des faits d'actualité, des faits marquants, des personnes marquantes des pays anglo-saxons. Ne pas savoir qui est la candidate démocrate aux élections présidentielles aux États-Unis semble assez impardonnable, qui plus est pour des élèves de classes préparatoires.

Il est indispensable en effet d'acquérir un bagage culturel et civilisationnel du monde anglophone. Il convient par exemple de connaître le nom des dirigeants et des membres de l'opposition ainsi que leur appartenance politique.

Les candidats qui ne connaissaient pas le parti de M. David Cameron ont ainsi été pénalisés, ainsi que ceux qui n'avaient jamais entendu parler de M. Boris Johnson.

Revoyez aussi les orientations politiques des journaux afin de pouvoir fournir une analyse fine et juste des documents.

Il conviendra de s'exprimer dans une langue idiomatique de qualité, et de bien respecter un certain nombre de règles.

Sur le plan linguistique, il conviendra de ne pas commettre d'erreurs sur les verbes irréguliers. Il conviendra également d'utiliser correctement les articles :

'England, Scotland, Turkey, Great Britain, Colorado, Europe, South America, Brexit, racism, nature, immigration, climate change, global warming'...

Mais: 'the United States' (qui rappelle-le est suivi d'un verbe au singulier), 'the Queen' (mais 'Queen Elizabeth II'), 'World War II' (mais 'the second world war').

Revoyez bien le fonctionnement des indéterminables (information, data, etc.), les prépositions ('to depend **on**, to be independent from, different **from**', etc.) ou les compléments du nom ('President Obama's decision' - sans the)

En ce qui concerne le lexique :

Attention aux confusions : 'economic/ economical, scientist/ scientific, critic/criticism, politics/policy/politician, actual/ current, money/currency, convicted/convinced, to learn/to teach, a threat/to threaten', etc.

'To make a decision' est préférable à 'to take a decision'.

En ce qui concerne la prononciation :

Il faudra veiller à prononcer convenablement les phonèmes suivants : 'th, h, r' ou encore la forme 'ed' du prétérit en fonction de la consonne qui la précède.

Le 's' du pluriel doit s'entendre ainsi que le 's' de la troisième personne du singulier au présent simple.

'World' et 'word' ne doivent pas être prononcés de la même manière, 'ship', 'cheap' et 'chip' non plus, 'flood', 'food' et 'good' non plus.

'Law' ne se prononce pas comme 'low'.

Qu'on entende aussi bien la différence entre 'there are' et 'they are'.

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

Les futurs candidats ne doivent pas oublier qu'un oral d'anglais vise à évaluer des savoirs et à apprécier un niveau de connaissances lexicales, grammaticales, phonologiques et culturelles ainsi que de compétences que garantit une aptitude à analyser, à synthétiser et à argumenter.

Il est nécessaire d'enrichir et de consolider de telles connaissances et compétences tout au long de vos études.

Afin de vous exprimer dans un anglais oral de qualité le plus authentique possible, et de vous entraîner de façon plus spécifique pour les documents audio et vidéo, veillez à utiliser au mieux tous les outils à votre disposition et à exploiter la diversité des supports. Consultez la presse en ligne, écoutez la radio grâce à internet (par exemple : bbc.co.uk ou cnn.com, ou encore npr.org), visionnez des vidéos en ligne sur ces mêmes sites, ainsi que des DVD en version originale.

Consolidez aussi votre niveau de grammaire : un bon livre de grammaire est un excellent investissement.

Liste non exhaustive de sujets proposés :

- 'The Guardian view on the Queen at 90 : the time to discuss changes', The Guardian, April 2016
- 'The Undemocratic EU explained- It will never change', The Huffington Post, March 2016
- '4-4 at the Supreme Court', The New Yorker, April 2016
- 'Though climate change is a crisis, the population threat is even worse', The Guardian, December 2015
- 'It's time to talk about Brexit', The Daily Telegraph, February 2016
- 'A warming world means less water, with economic consequences', Audio, NPR, May 2016
- 'A wider, deeper Panama canal prepares to unlock its locks', Audio NPR, May 2016
- 'Where children must work', BBC, November 2015
- 'President Obama on Brexit', CNN, April 2016
- 'Donald Trump's business links to the mob', BBC, March 2016

6) Épreuve d'allemand

coefficient 6 en langue vivante 2 - coefficient 4 en langue facultative

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr)

3.2.1.5. Les épreuves de première et de deuxième langue vivante

Les épreuves de langue portent obligatoirement sur l'anglais et sur la langue choisie par le candidat en deuxième langue à l'écrit.

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel) suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

3.2.2. L'épreuve facultative de langue

Pour l'épreuve de troisième langue, le candidat choisit :

- une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes, parmi l'**allemand**, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ; ou
- une langue ancienne, choisie parmi le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points au-dessus de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission, et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
 - pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.
- (...)

Explicitation de l'épreuve :

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

2.3.4.2. Épreuve de deuxième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;

- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

2.3.4.3. Épreuve facultative de troisième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, l'arabe moderne, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe ou le chinois.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en russe, en arabe moderne et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (cf. Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir.

(...)

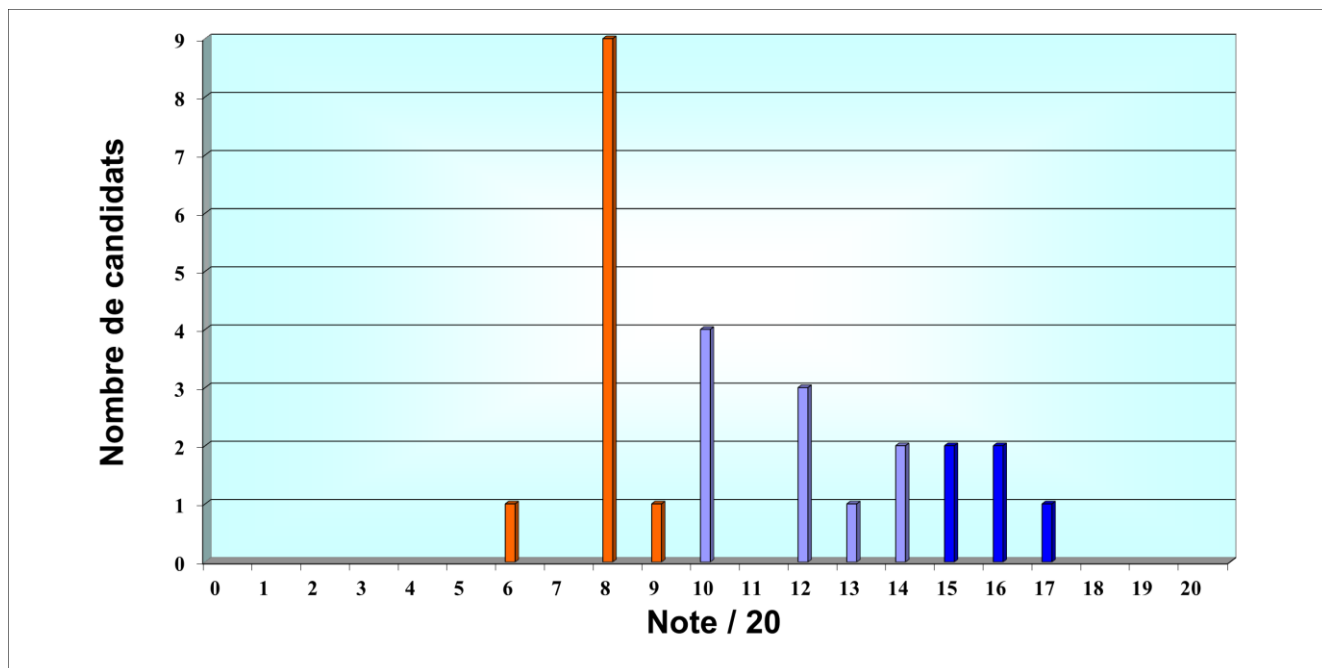
Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **30**

Note maximale obtenue : **19/20**

Note minimale obtenue : **06/20**

Moyenne : **11,46**



Rapport de l'examineur : Madame Hélène PIALOUX

Nature et déroulement de l'épreuve :

Le règlement du concours impose désormais l'anglais en LV1, l'allemand est donc présenté en LV2 par les candidats germanistes. Les coefficients des deux langues restent égaux (6).

Les documents peuvent être écrits (500-700 mots), vidéos (5 minutes maximum) ou audios (2 minutes 30 maximum).

Le temps de préparation est de 30 minutes ; l'examen lui-même dure 25 minutes.

Les candidats présentent une synthèse puis un commentaire à partir du document proposé (environ 15 minutes), puis l'entretien permet au jury d'apprécier la réactivité du candidat, son aptitude à la communication et ses connaissances.

En langue vivante facultative, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère à partir d'un document (article de 500 mots maximum, document vidéo de 3 minutes maximum ou document audio d'une minute 30 maximum). Les durées de préparation et de passage sont identiques à celles de l'épreuve de LV2.

Commentaires généraux :

Le bilan des épreuves d'allemand est cette année satisfaisant.

Le jury a pu apprécier nombre de prestations qui témoignaient à la fois d'un intérêt réel pour les questions abordées et d'une mobilisation de ressources lexicales diversifiées.

L'actualité était naturellement marquée par l'importance du thème des réfugiés accueillis par l'Allemagne, mais l'éventail des sujets comprenait également la thématique écologique (COP 21, scandale Volkswagen), les positionnements de l'Allemagne en politique étrangère (relations avec la Turquie, la Chine), ou des questions comme la place des enfants dans la société allemande ou les commentaires extrémistes sur les réseaux sociaux.

Le jury a ainsi apprécié les connaissances de certains candidats quant aux questions d'énergie et de changement climatique, ou encore, au fil des entretiens, sur les quotas féminins dans les grandes entreprises ou le salaire minimum.

Le respect de la distinction entre synthèse et commentaire, ainsi que la longueur des exposés, ont été jugés satisfaisants. Une durée d'environ 15 mn de prise de parole initiale est suffisante, pour laisser à l'entretien le temps de se déployer.

Rappelons que l'exercice de la synthèse à partir d'un article requiert des qualités de structuration: si l'on admet que dans la restitution d'un document audio, les éléments soient présentés dans l'ordre de l'écoute, la synthèse ne peut se présenter comme une série de résumés de paragraphes, comme l'ont fait certains candidats. Il s'agit de résumer les éléments principaux du texte - sans entrer dans les détails - sans hésiter à bousculer l'ordre du texte pour présenter ses enjeux. Il est ainsi souvent intéressant de repérer les passages qui ouvrent sur des éléments d'analyse (souvent courts et denses, contrairement aux parties plus descriptives du document) et de prendre appui sur ceux-ci pour commencer le commentaire.

Celui-ci souffre en effet fréquemment de son caractère « plaqué ». On avait ainsi cette année plusieurs documents en lien avec la thématique des réfugiés, toujours selon un angle d'approche bien précis - la question de l'employabilité des réfugiés, celle de leur formation par exemple (l'université Kiron). Mais la plupart des candidats - y compris ceux qui avaient les moyens linguistiques de l'éviter - ont opté pour un commentaire du type « *die Flüchtlingskrise, Chance oder Risiko für Deutschland* », produisant un discours très général sur la politique allemande au lieu de partir des questions posées par les documents pour construire un commentaire qui intégrerait certes des éléments généraux, mais en lien avec d'autres questions (les effets sur le marché du travail, les conditions nécessaires à la réussite des programmes de formation...).

Si la référence aux Huguenots accueillis par le roi de Prusse était pertinente (à condition de la mettre en perspective), mettre sur le même plan les réfugiés d'aujourd'hui et les « *Gastarbeiter* » turcs des années 1960 a pu apparaître comme une maladresse, à moins d'utiliser la comparaison pour faire ressortir les différences entre les deux phénomènes. Plusieurs candidats ignoraient le nom du parti *Alternative für Deutschland* (voire le confondaient avec *Die Linke*).

Enfin, cas extrême, certains candidats avaient visiblement concentré leur préparation sur ce thème qu'ils ont utilisé, quel qu'ait été l'objet du texte. On a ainsi entendu des introductions faisant référence à la crise des réfugiés pour un texte sur les campings interdits aux enfants ou sur le sexisme dans les manuels scolaires...

Attention donc à ne pas se précipiter sur les formulations ou thématiques connues, au risque de ne pas accorder l'attention requise au document proposé. Au-delà de l'examen, la pratique d'une langue est une communication située qui suppose une adaptation du locuteur au contexte...

Cependant, les entretiens ont souvent permis aux candidats de sortir des phrases toutes faites.

Le jury valorise les références à des exemples précis, qui témoignent d'une bonne connaissance de l'actualité. Par exemple, la référence à l'affaire Jan Böhmermann (même si deux candidats ont affirmé à tort qu'il était en prison) ; la mention des dernières élections régionales était bienvenue à propos de l'AfD et permettait des considérations géographiques, de même qu'il pouvait être intéressant de convoquer les élections présidentielles récentes en Autriche.

Le jury a également apprécié d'entendre, dans l'entretien, mentionner avec pertinence une série récente à propos de la Stasi ou un séjour personnel dans la ville citée dans l'article. L'examen est certes un exercice formel, mais qui a aussi vocation à mobiliser la culture et l'investissement des candidats.

Commentaires particuliers :

Le jury persiste à demander aux candidats de porter une attention particulière, moins lors de l'épreuve que tout au long de leur préparation, à la qualité de la prononciation, et rappelle que celle-ci influe fortement sur la perception globale de la qualité de la langue.

Les erreurs sur les Umlaut sont nombreuses et peuvent gêner la compréhension - *fur* pour *für*, *Gefähr* pour *Gefahr*, *Flücht* pour *Flucht*, *Realitat* pour *Realität* (*Wirklichkeit* serait mieux, à condition de ne pas être confondu avec *Wichtigkeit*) -, tout comme la négligence sur la longueur des voyelles (la confusion entre *die Stadt* et *der Staat*... encore entendue à plusieurs reprises), tandis que celles sur les diphtongues (*ganz*, *brauchen* par exemple) contribuent à l'impression d'ensemble d'un accent français marqué.

Correction de la langue

Il est normal de faire des fautes de genre et de déclinaison en allemand. Mais les candidats doivent absolument avoir pour objectif de les réduire et non s'y résigner avec fatalisme. On constate en effet que même chez des candidats aux qualités d'analyse marquées, dont le niveau de lexique est bon, l'utilisation correcte du datif (après les prépositions qui le réclament, le verbe *helfen* notamment, et au locatif) est rare. Le génitif est lui aussi particulièrement malmené, au point que c'est sa forme correcte qui est l'exception ; il est souvent remplacé par des tournures en *von*, ce qui est en général acceptable, contrairement à l'anglicisme *auf* (of) qui ne l'est pas du tout.

Le datif est notamment nécessaire pour les repérages dans le texte : *in diesem Text*, *am Anfang*, *am Ende*. Les marques des déclinaisons doivent faire l'objet d'une mémorisation, pour éviter des « mit die » ou « von die » répétés.

Signalons aussi le mauvais effet produit par les erreurs de genre sur des mots courants comme *der Text*, *der Artikel*, *das Leben*, *das Problem*, *das Land* ! Un exposé introduit par *Dieses Artikel handelt sich um* devra déployer des trésors pour faire oublier ce faible début.

Les erreurs concernant les verbes de modalité sont également très gênantes à ce niveau, qu'elles concernent la conjugaison présent (*sie müssen*, *er wolle*), ou les compléments infinitifs introduits par « zu ».

La conjugaison pose des problèmes au parfait surtout ; les verbes forts usuels comme *finden*, *sehen*, *schreiben* devraient être maîtrisés, et fréquemment c'est le principe même du participe passé qui pêche, y compris avec les verbes faibles (*sie hat sagen*, *er hat ändern* pour *sie hat gesagt*, *er hat geändert*).

Les candidats devraient accorder plus d'attention aux verbes impliquant des déplacements ; on a entendu trop de « *sie gehen in Deutschland* » : il est nécessaire d'enrichir le lexique verbal et de connaître les prépositions spatiales (noms de pays avec / sans article). De même, le verbe *fliehen*, utile pour parler des réfugiés, a été souvent malmené: confondu avec *fliegen*, conjugué avec *haben*, rarement suivi de la préposition *vor* + datif...

D'une manière générale, les verbes sont souvent les parents pauvres de l'effort d'enrichissement lexical et on ne peut qu'inciter les candidats à ne pas les négliger. Attention également aux prépositions (surtout avec des verbes courants comme *denken an*, *träumen von*, *sich interessieren für*) et aux pronoms réflexifs (*sich erinnern an*, *sich etw vorstellen*). Enfin, *kämpfen* (+ prep) et *bekämpfen*, *drohen* (+ dat) et *bedrohen* ne s'emploient pas de la même façon ; *verbieten* et *anbieten* sont loin d'être synonymes.

À l'inverse, les candidats utilisant le subjonctif II à bon escient, par exemple avec la tournure *als ob*, ou prêtant attention au choix des pronoms relatifs (en s'autocorrigeant parfois), ou encore utilisant correctement *sondern* se voient naturellement valorisés dans la notation.

Sur le plan du lexique, on a relevé un emploi fréquemment erroné de *mehrere* (plusieurs), confondu avec *viele* ou *einige* ; les confusions entre *verstehen* et *einverstanden sein*, entre *bekommen* et *werden* sont gênantes en ce qu'elles signalent immédiatement un niveau faible de maîtrise du vocabulaire courant.

Parmi les inventions ou confusions lexicales rencontrées, signalons *Wählung* pour *Wahlen*, *Gründungen* pour *Gründe*, *Kämpfung* pour *Kampf*, *Verspruch* pour *Versprechen*, *Treffung* pour *Begegnung*, *Höhe* pour *Erhöhung*, *kritikieren* pour *kritisieren*...

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

Il est nécessaire pour bien réussir cette épreuve de travailler aussi bien la correction de la langue que la dimension de connaissance de l'actualité et de la civilisation. Ce travail s'effectue dans le long terme, en cours naturellement, mais pas uniquement: il est nécessaire de prendre l'habitude dès le début de la classe préparatoire de consulter des sites internet de journaux et de documents vidéos. Les documents de *Deutsche Welle* (Top Thema, Video Thema) offrent une bonne porte d'entrée à cette autonomie grâce aux scripts et aux sous-titrages.

Les entraînements en expression orale et écrite sont irremplaçables pour confronter les candidats à leurs besoins lexicaux et les inciter à enrichir et préciser, y compris grammaticalement, le vocabulaire dont ils disposent. Les progrès en langue, plus que dans d'autres disciplines, reposent sur la régularité des efforts de mobilisation et de mémorisation ; mais aussi sur le goût de la comparaison et la curiosité envers l'autre.

Sujets proposés : (abrégés généralement) :

- Facebook kündigt Initiative für « Gegenrede » an, *Der Spiegel*, 18.01.2016
- Fressen, was Erdogan aufischt? *Die Zeit*, 12. 05.2016
- Wenn Flüchtlinge die Feuerwehr retten, *Der Spiegel*, 5.04.2016
- Adidas, Commerzbank und Co fordern strengere Klimagesetze, *Der Spiegel*, 14.12.2015
- VW-Skandal: man spricht von Volkswagening, *Die Zeit*, 7.10.2015
- Kiron: sie ändern alles, *Die Zeit*, 15.05.2016
- Campingplatz will keine Kinder als Gäste, *Der Tagesspiegel*, 12.05.2016
- Mit einem rhetorischen Trick vermeidet Gauck den Eklat, *Die Welt*, 23.03.2016
- Flüchtlinge und Studenten leben zusammen in einem Haus, *Der Tagesspiegel*, 1.05.2016
- Sexismus in Schulbüchern, *Der Spiegel*, 29.04.2016

7) Épreuve d'espagnol

coefficient 6 en langue vivante 2 - coefficient 4 en langue facultative

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr)

3.2.1.5. Les épreuves de première et de deuxième langue vivante

Les épreuves de langue portent obligatoirement sur l'anglais et sur la langue choisie par le candidat en deuxième langue à l'écrit.

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel) suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- **pour les autres langues vivantes, à B2.**

3.2.2. L'épreuve facultative de langue

Pour l'épreuve de troisième langue, le candidat choisit :

- une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes, parmi l'allemand, **l'espagnol**, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ; ou
- une langue ancienne, choisie parmi le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points au-dessus de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission, et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

(...)

Explicitation de l'épreuve :

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

2.3.4.2. Épreuve de deuxième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

2.3.4.3. Épreuve facultative de troisième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, l'arabe moderne, **l'espagnol**, l'italien, le portugais, le russe ou le chinois.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en russe, en arabe moderne et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (cf. Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir.

(...)

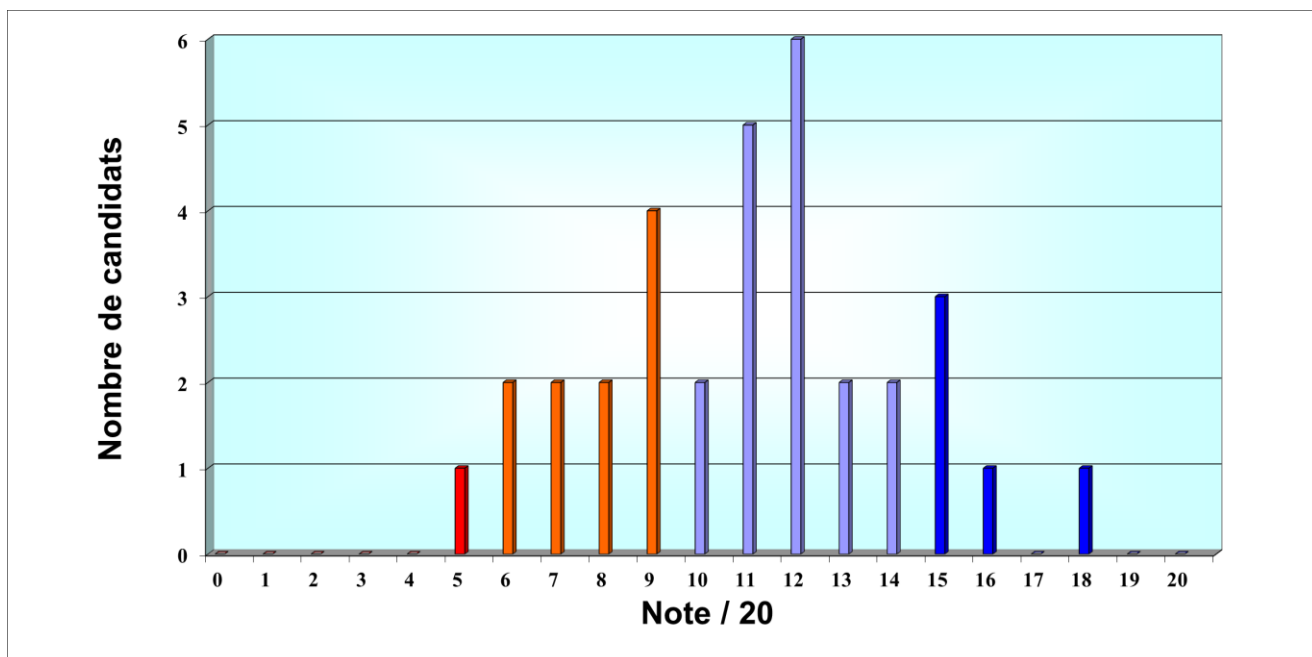
Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **33**

Note maximale obtenue : **18/20**

Note minimale obtenue : **05/20**

Moyenne : **11/20**



Rapport de l'examineur : Monsieur Benoît DEFOIX

Nature et déroulement de l'épreuve :

Le texte relatif au déroulement de l'épreuve obligatoire de deuxième langue vivante prévoit l'utilisation de divers types de supports (écrit, entre 500 et 700 mots ; audio, 2 minutes 30 maximum ; ou vidéo, 5 minutes maximum) en rapport avec l'actualité de l'aire linguistique concernée (Espagne et Amérique latine). Il est attendu du candidat qu'il rende compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée et qu'il porte un regard analytique et critique sur le document proposé.

Les candidats disposent de 30 minutes de préparation et de 25 minutes pour la présentation de leur travail. Le temps pris par l'exposé du candidat est généralement de 15 à 20 minutes. Le temps restant est consacré à la reprise du commentaire du candidat afin d'amener le candidat à corriger, nuancer, développer certains points.

Commentaires généraux :

Les candidats sont globalement bien préparés à l'épreuve d'espagnol et ne sont en aucun cas surpris par les modalités (mise en relief des principales idées du texte, transition puis commentaire du document). Rappelons toutefois qu'il n'est nullement besoin de lire un passage de l'article, comme l'ont proposé certains. Au fait de l'actualité espagnole et hispano-américaine, ils n'ont manifestement pas été surpris par les sujets proposés et ont pu, dans une très large majorité, exploiter leurs connaissances. Rappelons que la durée de l'exposé est bien de 20 minutes ; durée qui n'est malheureusement pas toujours mise à profit.

Commentaires particuliers :

Le travail de synthèse de l'article proposé nécessite sa compréhension globale et approfondie afin de mettre en valeur les idées clés, ses axes majeurs ; la reformulation - par le biais de synonymes, de tournures...- est dans cette perspective fondamentale. Soulignons qu'il ne s'agit en aucun cas d'un exercice de 'copier-coller' en reprenant le vocabulaire, voire certaines phrases de l'auteur. Une introduction de cette synthèse par le biais d'une contextualisation du sujet, d'une problématisation puis d'une présentation des différents points qui seront abordés est appréciée.

De nombreux candidats proposent adroitement une transition vers le commentaire en rappelant certaines phrases majeures du texte. Une présentation du plan adopté est la bienvenue.

Le principal écueil est de proposer d'emblée une étude de certains points de civilisation ayant une relation souvent vague avec le sujet principal du texte. Il est fondamental de rappeler que ce second exercice nécessite –tout au moins au début- de proposer une étude critique de l'article, en revenant par exemple sur le ton employé, le titre, les exemples, les effets de style ou le non-dit. Le candidat doit manifester sa capacité à prendre du recul par rapport à ce qui est exposé tout au long du texte. Viendront ensuite des considérations plus larges, mais toujours en rapport avec le sujet. En aucun cas le candidat ne peut en profiter pour ressortir un cours ou une partie – fût-il excellent- sur l'histoire de Cuba, ses connaissances sur la monarchie espagnole, à moins que cela ne serve directement sa démonstration. Quoi qu'il en soit, proposer un compte rendu de la situation politique, sociale et économique de chaque pays hispanophone est aussi maladroit qu'infructueux. Enfin, le candidat ne doit pas hésiter à donner son opinion –toujours de façon nuancée-, ce qui peut amorcer un échange intéressant par la suite.

En outre, rappelons la grande importance de ce moment où l'occasion est donnée au candidat de revenir sur certains points abordés durant son exposé. Il ne s'agit en aucun cas d'une étape accessoire puisqu'elle permettra au contraire d'affiner, voire de corriger certaines informations. Dans ces conditions, les réponses devront être étayées. La correction linguistique est également de rigueur durant cette étape - trop de candidats la négligent, emportés par leur élan- d'autant plus qu'une certaine capacité d'improvisation est nécessaire. L'autocorrection est à cet égard fortement encouragée.

Pour terminer, n'oublions jamais que cette épreuve est un oral. Dans ces conditions, l'élocution, la capacité à persuader, mais également l'accentuation et la prononciation en espagnol font partie des critères d'évaluation.

Principales fautes de langue :

- Confusions entre *Ser* et *Estar* (*es un chino, es importante* mais *está presente*).
- Confusions entre *Por* et *Para* (ex: *por él* et *para él*)
- Oublis fréquents de la préposition « a » devant un complément de personne déterminée ou lorsqu'il s'agit d'un verbe de mouvement (*venir a, ir a los EE.UU.*)
- Confusions dans les genres des termes en espagnol (ex : *una problema, la origen, valores económicas, los redes, una indígena...*)
- Absences d'accord de genre (ex : *un actividad, este oposición*) ou de nombre (ex : *otros interés, banderas nacional*)
- Apocopes incorrectes (*ningún forma, primer oposición*)
- Constructions emphatiques incorrectes (ex : *son los indios que...*)
- Nombreux barbarismes (*incarnar, reenforzar, un paradojo, califiar, aprendemos que, incertitud, reflejar...*)
- Régimes prépositionnels erronés (*pensar a, participar a, luchar para, sufrir de ...*)
- Une prononciation hasardeuse (nasalisation des voyelles devant 'n', prononciation erronée du 'v', du 's' ou du 'z', déplacements d'accent -*democracía, objetivo, ecónomia...*).

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

Que les candidats restent persuadés que l'épreuve dont il est question est avant tout une épreuve de langue. Cette dernière est le principal vecteur pour communiquer des informations dans les deux exercices demandés (synthèse et commentaire). Dans ces conditions, il est indispensable de soigner l'expression espagnole du début jusqu'à la fin. Pour ce faire, rappelons l'impérieuse nécessité de consacrer beaucoup de temps et de sérieux à l'apprentissage de vocabulaire (général, mais aussi plus spécifique à certains domaines –politiques, économiques, etc.-) et aux révisions des conjugaisons. Une exploitation judicieuse des médias sera fort bénéfique : la presse écrite, mais également la radio ou les journaux télévisés pour s'imprégner au maximum d'une expression authentique.

Références des documents proposés aux candidats :

- « No es el muro, ¡es la muralla! », excelsior.com.mx
- « El Papa intentó darles esperanza a los jóvenes en territorio narco », lanacion.com.ar
- « Venezuela, el país de la violencia », abc.es
- « El cómico Jimmy Morales, elegido presidente de Guatemala », elpais.com
- « Los indios que invadieron Managua », elfaro.net
- « El poder inútil », elpais.com
- « Carmena inicia sin avisar el derribo de los monumentos franquistas », elpais.com
- « El juicio por el 'caso Nóos' culmina seis años de escándalo institucional », elpais.com
- « Francia se pone al frente del acercamiento europeo a Cuba », elpais.com
- « ¿Nos impactan los ataques a Francia ? », prensalibre.com
- « Parlamento de Cataluña aprueba resolución independentista », diariodemexicousa.com
- « Kerry se quedó corto en Cuba », La nación

8) Épreuve d'italien

coefficient 6 en langue vivante 2 - coefficient 4 en langue facultative

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr)

3.2.1.5. Les épreuves de première et de deuxième langue vivante

Les épreuves de langue portent obligatoirement sur l'anglais et sur la langue choisie par le candidat en deuxième langue à l'écrit.

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel) suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

3.2.2. L'épreuve facultative de langue

Pour l'épreuve de troisième langue, le candidat choisit :

- une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes, parmi l'allemand, l'espagnol, **l'italien**, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ; ou
- une langue ancienne, choisie parmi le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points au-dessus de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission, et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

(...)

Explicitation de l'épreuve :

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

2.3.4.2. Épreuve de deuxième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;

- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

2.3.4.3. Épreuve facultative de troisième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, l'arabe moderne, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe ou le chinois.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en russe, en arabe moderne et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (cf. Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir.

(...)

Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **3**

Note maximale obtenue : **19/20**

Note minimale obtenue : **17/20**

Moyenne : **17,6/20**

Rapport de l'examineur : Madame Donella FIORENZA

Nature et déroulement de l'épreuve :

Selon les références réglementaires, les épreuves de première et **deuxième langue vivante** portent obligatoirement sur l'anglais et sur la langue choisie par le candidat comme deuxième langue à l'écrit.

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte (500-700 mots), support vidéo (5 minutes environ), support audio (2,30 minutes environ)) de 20 minutes maximum suivi par un entretien plus approfondi avec l'examineur autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée. Le niveau souhaitable pour l'italien correspond à B2.

Pour l'**épreuve facultative**, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte (500 mots maximum), support vidéo (3 minutes environ), support audio (1,30 minute) ou support visuel). Le niveau souhaité pour l'italien correspond à B1.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

Commentaires généraux :

Les candidats ont su maîtriser l'épreuve avec aisance. Une certaine assurance au niveau linguistique, une bonne gestion de la préparation de l'épreuve, une bonne prise de notes de synthèse, la capacité d'organiser avec aisance le résumé de l'article ainsi que la transition vers le commentaire et ensuite vers la mise en évidence d'une problématique.

Le commentaire et la problématique ont mis en évidence une bonne connaissance de l'environnement social et économique propre à l'Italie et à ses dynamiques actuelles, y compris la présentation des pourcentages des phénomènes cités, ce qui donne une bonne perception de la connaissance des réalités italiennes.

Les candidats ont su apporter leurs explications et points de vue au moment de la discussion.

Commentaires particuliers :

Les articles de presse utilisés cette année étaient tirés de :

- La Stampa, Il Made in Italy sopravvive grazie agli imprenditori immigrati
- Corriere della Sera, Corridoi educativi per i rifugiati nelle Università
- La Stampa, Il porto di Venezia e la Caritas

Nous avons préféré garder une cohérence sur les épreuves en ne proposant pour cette année que des supports écrits, mais l'utilisation des autres supports n'est pas exclue à l'avenir d'autant plus qu'elle est encouragée.

Une attention particulière doit toujours être portée au **lexique** : quelques exemples de fautes remarquées :

- « fa riferenza » à la place de « fa riferimento »
- « la maggioranza » à la place de « la maggioranza »
- « un scelto » à la place de « una scelta »
- « la consumazione » à la place de « i consumi »
- « la piaggia » à la place de « la spiaggia »
- « un dinamismo piccolo » sera « un dinamismo ridotto » ou bien « un dinamismo inferiore a »

Attention aussi à la **grammaire** pour la déclinaison des verbes en -ire :

- Offrire : « offerisce » à la place de « offre »
- Soffrire : « soffra di » à la place de « soffre di »

L'utilisation de l'article « gli » à la place de « i » pour le masculin pluriel

- « Gli settori » à la place de « i settori »

« Gli migranti » à la place de « i migranti » (on pourrait dire aussi « gi immigrati »)

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Les candidats de cette année ont travaillé sérieusement pour préparer l'épreuve et ont eu les résultats souhaités. Nous conseillons aux candidats de s'exercer pour l'oral, pour améliorer leur fluidité et la prononciation, de suivre l'actualité à travers la presse écrite, mais aussi journaux télévisés.

Pour l'enrichissement lexical, beaucoup de manuels sont disponibles pour revoir les champs lexicaux.

Pour le commentaire, il est important d'avoir lu des ouvrages généraux sur la civilisation italienne, l'histoire de l'Italie et des ouvrages de réflexion sociologique qui permettent de comprendre les spécificités de l'Italie par rapport aux autres pays européens.

9) Épreuve de russe

coefficient 6 en langue vivante 2 - coefficient 4 en langue facultative

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr)

3.2.1.5. Les épreuves de première et de deuxième langue vivante

Les épreuves de langue portent obligatoirement sur l'anglais et sur la langue choisie par le candidat en deuxième langue à l'écrit.

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel) suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

3.2.2. L'épreuve facultative de langue

Pour l'épreuve de troisième langue, le candidat choisit :

- une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes, parmi l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le **russe** ou le chinois ; ou
- une langue ancienne, choisie parmi le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points au-dessus de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission, et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le **russe**, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

(...)

Explication de l'épreuve :

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

2.3.4.2. Épreuve de deuxième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;

- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

2.3.4.3. Épreuve facultative de troisième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, l'arabe moderne, l'espagnol, l'italien, le portugais, le **russe** ou le chinois.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en **russe**, en arabe moderne et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (cf. Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir.

(...)

Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **1**

Note obtenue : **19/20**

Rapport de l'examineur : Madame Nadine FAVRE

Nature et déroulement de l'épreuve :

Les épreuves **orales** de russe consistent, pour les LV2 comme pour les LVF, en une épreuve de 25' précédée d'une préparation de 30'. Les textes proposés comme base de la production orale du candidat sont des articles récents de presse rédigés en langue simple, particulièrement pour les LVF, accompagnés au besoin de notes de vocabulaire. La prise de parole autonome, consacrée à la recension du contenu de l'article, pouvant être thématique ou linéaire, est suivie d'un dialogue avec l'examineur. La lecture d'un passage peut, en début d'épreuve, être demandée.

Le thème de l'article proposé était le suivant :

- Le récent livre-récit de M. Kamych sur ses pérégrinations dans la zone contaminée de Tchernobyl.

Commentaires généraux :

Bien que n'ayant à son actif que deux ans d'apprentissage du russe, le candidat était à l'aise et rompu à l'exercice. Il a su exploiter au mieux ses connaissances, en ceci soutenu par un réel plaisir, semble-t-il, à communiquer en russe, et malgré des moyens linguistiques encore forcément limités. Il a su proposer une analyse de l'article pertinente et y connecter sa connaissance du contexte.

Commentaires particuliers :

Il va sans dire qu'en LVF, une prestation bien menée, pertinente et riche sera jugée bonne nonobstant les manques lexicaux et les incorrections morphologiques qu'elle contient et qui ne doivent pas inquiéter outre mesure les candidats. Il n'est normalement pas possible de parvenir à une langue russe impeccable au bout de deux ans. Il est donc très important, comme c'était le cas cette année, que les candidats sachent cadrer leur propos grâce aux connecteurs appropriés, aux formules rhétoriques de l'analyse.

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

La lecture, donc la qualité phonétique du discours, ne doit pas être négligée. C'est une aide précieuse, pour la mémorisation, de mettre en place une parfaite prononciation dès le début de l'apprentissage, et, malgré l'obstacle de l'alphabet, il faut s'entraîner à l'obtenir (en écoutant des podcasts, des enregistrements, en répétant avec le script sous les yeux...)

10) Épreuve de latin – grec

coefficient 8 en 2^e langue vivante ou ancienne - coefficient 4 en langue facultative

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission l' École spéciale militaire de Saint-Cyr)

3.2.2. L'épreuve facultative de langue

Pour l'épreuve de troisième langue, le candidat choisit :

- une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes, parmi l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ; ou
- une langue ancienne, choisie parmi le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points au-dessus de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission, et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

L'épreuve en langue ancienne consiste en la traduction d'un texte tiré d'une liste de textes illustrant un aspect important du monde romain ou du monde grec.

Cette liste est définie chaque année par circulaire annuelle sous timbre DRHAT/SDF. La traduction est suivie par un entretien avec l'examineur en langue française et en rapport avec le texte.

Explicitation de l'épreuve :

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

2.3.4.3. Épreuve facultative de troisième langue vivante ou ancienne

(...)

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

(...)

Si le choix du candidat porte sur une langue ancienne (grec ancien ou latin), un dictionnaire (par exemple le « Gaffiot » pour le latin, le « Bailly » pour le grec) peut être mis à la disposition du candidat au choix du jury. Ce choix, effectué préalablement, est définitif pour l'ensemble du concours.

L'épreuve en langue ancienne – latin ou grec – consiste en la traduction d'un extrait tiré d'une liste de texte illustrant un aspect important du monde romain ou du monde grec.

Cette liste fait l'objet de la circulaire annuelle précitée.

Lors de l'épreuve, le candidat présente rapidement le texte, puis il procède à la traduction de l'extrait. Il conclut en mettant l'accent sur un aspect historique, littéraire ou culturel du texte.

L'entretien vise à revenir sur la traduction proposée par le candidat ; il veille à élargir sa réflexion, en s'intéressant à la postérité du texte ou en tissant des liens entre le monde antique et le monde moderne.

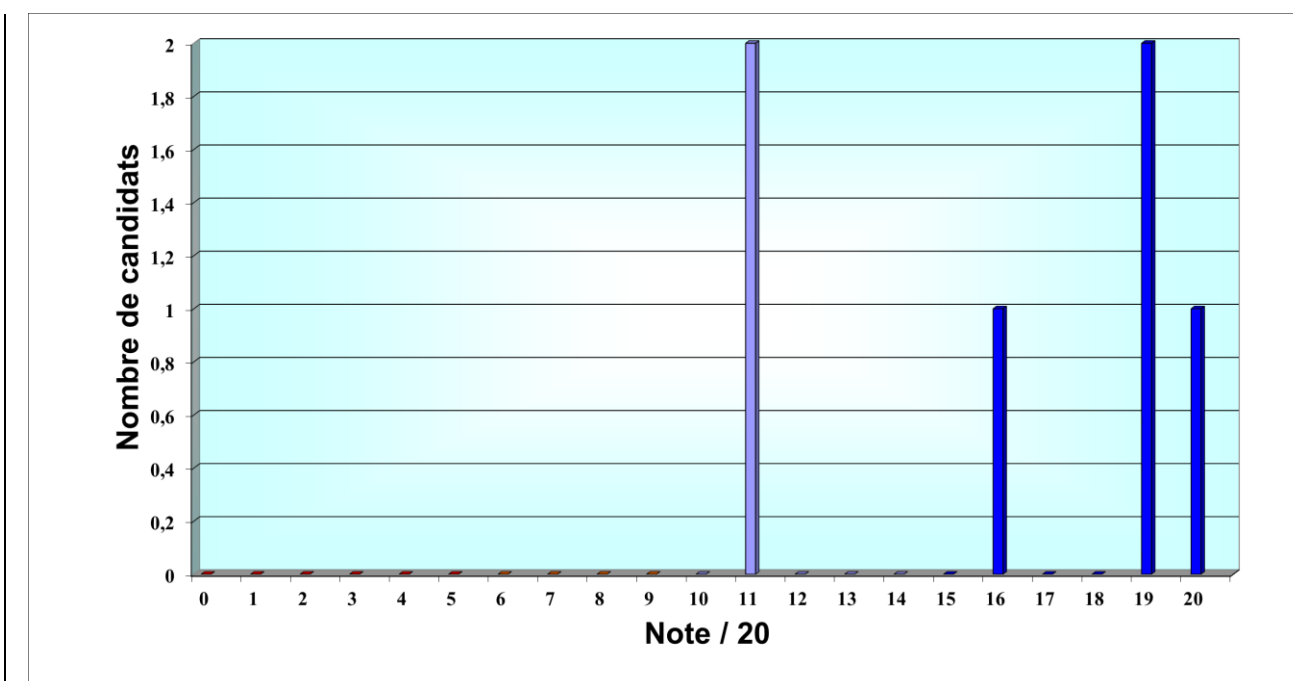
Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **6**

Note maximale obtenue : **20/20**

Note minimale obtenue : **11/20**

Moyenne : **16/20**



Examineur : Monsieur François PICHOT

Nature et déroulement de l'épreuve :

Épreuve de langue ancienne.

Il n'y a pas de programme spécifique pour cette épreuve : les extraits sont tirés de la littérature classique latine ou grecque. Pendant le temps de préparation, le candidat dispose d'un dictionnaire (Gaffiot pour le latin, Bailly pour le grec ancien).

Le candidat est interrogé sur un texte d'une trentaine de lignes, dont il doit traduire une partie (une quinzaine de lignes) et qu'il doit ensuite commenter dans son intégralité. (La partie qui ne doit pas être traduite est proposée à la fois dans sa langue d'origine, et dans une traduction).

L'exposé est suivi par des réponses en langue française aux questions posées par l'examineur. L'essentiel de l'épreuve consiste en la traduction, mais le commentaire n'est pas à négliger pour autant. Le niveau attendu est celui de la classe de Première Supérieure.

Épreuve facultative de langue ancienne.

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

L'épreuve en langue ancienne consistera en la traduction, suivie d'un commentaire, d'un texte tiré d'un groupement de textes illustrant un aspect important du monde romain ou du monde grec. Ce groupement est défini chaque année par une circulaire ministérielle. La traduction est suivie par un commentaire du texte. L'exposé est suivi par des réponses en langue française aux questions posées par l'examineur. Le niveau de l'épreuve est celui du baccalauréat, avec une bonne connaissance de la grammaire. Pendant le temps de préparation, le candidat dispose d'un dictionnaire (Gaffiot pour le latin, Bailly pour le grec ancien).

Commentaires généraux :

Lors de l'épreuve, le candidat **présente rapidement le texte, le lit, le traduit, puis le commente** en mettant l'accent sur un aspect historique, littéraire ou culturel du texte.

La traduction est la partie essentielle de l'épreuve, elle ne doit pas être sacrifiée au profit du commentaire, qui peut enrichir la prestation, mais qui ne saurait la constituer à lui seul. L'épreuve de latin ou de grec est une épreuve de langue, le candidat sera donc jugé sur sa connaissance de la langue latine ou grecque, sur sa connaissance de la syntaxe, de la morphologie et des règles principales de grammaire. Il faut donc, tout au long de l'année, revoir conjugaisons et déclinaisons, afin de démontrer sa maîtrise de la langue ancienne. Ces connaissances jouent un grand rôle lors de la reprise, lorsque le candidat est interrogé sur un groupement de mots mal traduits.

Le commentaire vise à dégager l'intérêt littéraire, historique et stylistique du texte, en s'appuyant précisément sur les mots de l'extrait. La connaissance de l'histoire et de la littérature anciennes peut être une aide précieuse pour enrichir le propos. La reprise procède en deux temps : d'abord le candidat est invité à revenir sur quelques points de la traduction, et à corriger certaines analyses syntaxiques, morphologiques ou grammaticales. Il est interrogé ensuite sur quelques-unes des idées exprimées dans le texte.

Commentaires particuliers :

Les prestations de cette année ont été satisfaisantes, certaines excellentes.

Il faut veiller cependant à davantage de rigueur dans l'analyse logique de la phrase. Les propositions infinitives, relatives, interrogatives, principales ou subordonnées ne sont pas toujours bien perçues. On attend du candidat qu'il connaisse les différents usages du subjonctif, plus fréquent en latin qu'en français. Des étourderies peuvent être aisément évitées : il faut veiller à ne pas mélanger le temps des verbes ni le nombre des substantifs ; trop souvent le plus-que-parfait est traduit par un imparfait, le parfait par un imparfait, un substantif singulier par un substantif pluriel ou inversement. Les pronoms relatifs, personnels, interrogatifs, les pronoms et adjectifs indéfinis, les pronoms-adjectifs démonstratifs *hic, haec, hoc, iste, ita, istud, ille, illa, illud*, ou encore *ipse, ipsa, ipsud* sont souvent méconnus des candidats.

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

Cette épreuve, d'un niveau accessible, requiert tout de même un travail régulier tout au long de l'année. Une bonne connaissance de la grammaire et de la morphologie latine ou grecque est

attendue de tous les candidats. Les textes du programme doivent être connus et maîtrisés par ceux qui passent l'épreuve facultative.

La pratique régulière de la lecture cursive de textes grecs ou latins est recommandée pour les candidats qui passent l'épreuve hors programme.

11) Épreuves de sport

coefficient 10

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars décembre 201 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr – Arrêté du 24 novembre 1998 modifié relatif aux épreuves sportives communes aux concours d'entrée aux grandes écoles militaires de recrutement d'officiers.)

Les épreuves sportives des concours, le barème et les conditions d'exécution de ces épreuves sont principalement prévus par l'arrêté du 24 novembre 1998 modifié susvisé auquel renvoie l'arrêté de 2016.

La moyenne sur 20 des notes obtenues à ces épreuves est affectée d'un coefficient 10. Les points obtenus sont comptabilisés dans le cadre des épreuves d'admission.

Tout candidat qui, pour une raison quelconque, est contraint d'interrompre les épreuves sportives peut être, sur décision du président du jury, autorisé à subir ces épreuves avec une autre série du même concours. Il doit alors subir la totalité des épreuves sportives.

Les candidats ayant effectué ces épreuves la même année, dans le cadre de l'un des concours prévus par l'arrêté du 24 novembre 1998 précité, peuvent faire valoir un relevé de performances. Ce relevé est à produire avant l'exécution des épreuves sportives du concours considéré.

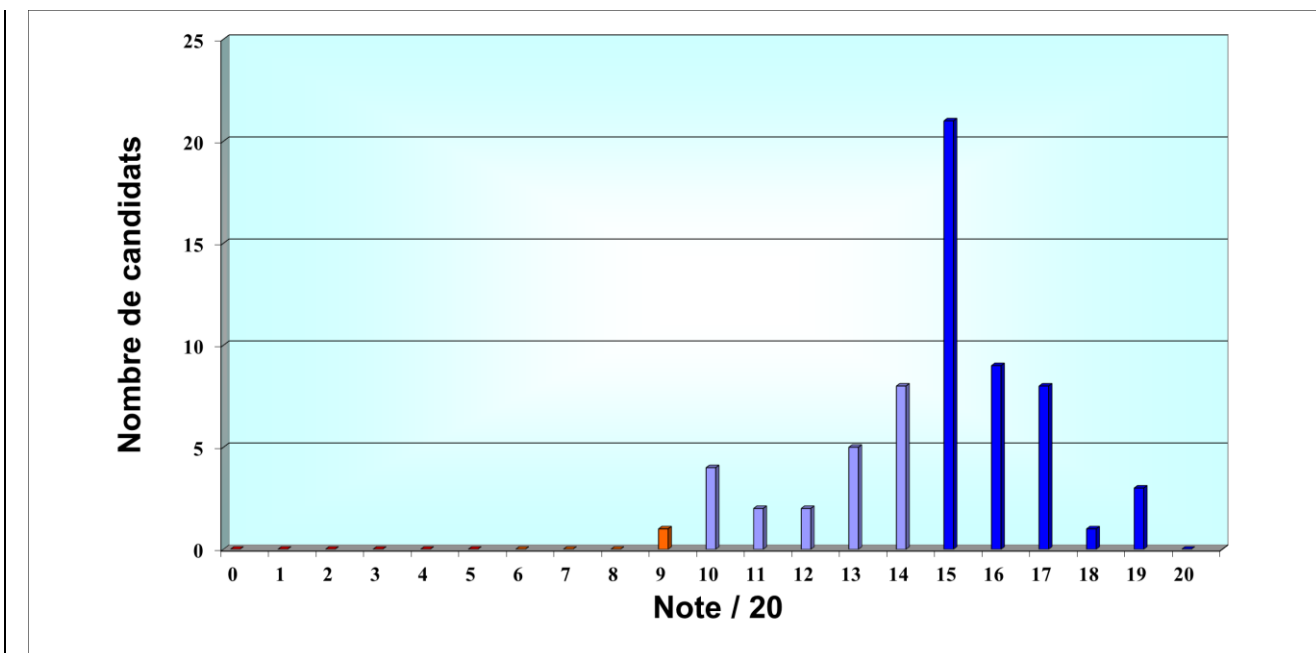
Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **64**

Note maximale obtenue : **19,25 /20**

Note minimale obtenue : **9,25 /20**

Moyenne : **14,71 /20**



Rapport de l'examineur : Capitaine (ER) François GRENIER

Nature et déroulement de l'épreuve :

Les candidats au concours d'admission l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr 2016, ont effectué les épreuves sportives conformément à l'arrêté relatif aux épreuves sportives communes aux concours d'entrée aux grandes écoles militaires de recrutement d'officiers du 24 novembre 1998 modifié.

64 candidats ont réalisé les épreuves sportives, dont 58 garçons et 6 filles.

Les blessures liées aux épreuves sportives du concours ont été quasi-inexistantes, ce qui constitue un point positif et confirme le bon déroulement des épreuves.

Commentaires généraux

Tous les candidats ont évolué dans les mêmes conditions et aux mêmes horaires, l'après-midi.

Ils ont enchaîné les épreuves dans l'ordre suivant :

- Barre de tractions ;
- Série d'abdominaux ;
- 50 m nage libre ;
- 50 m vitesse sur piste ;
- 3000 m sur piste.

Les épreuves de tractions et d'abdominaux sont notées sur 10. Les points ainsi obtenus s'additionnent pour fournir une note sur 20.

La moyenne des épreuves de sport est calculée sur 20.

Une moyenne à ses épreuves inférieure ou égale à 6 est éliminatoire.

NB : la piste du lycée de Saint-Cyr-l'École où se sont déroulées les épreuves est de 333 m.

Commentaires particuliers :

Attentifs, concentrés, motivés, les candidats en SES sont globalement bien préparés. La moyenne générale révèle un bon niveau, résultat d'une préparation physique efficace.

De l'ensemble des épreuves, et malgré les barèmes adaptés, celle des tractions demeure la plus difficile pour les candidates.

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

Les épreuves sportives sont exigeantes moralement et physiquement. Le candidat se doit d'arriver en bonne condition physique et être conscient des objectifs à atteindre. Affectées d'un coefficient 10, les épreuves sportives ne doivent pas être négligées.

Lors du passage des épreuves, le candidat doit :

- Être à l'écoute des règlements et des explications techniques données par le moniteur E2PMS responsable de l'atelier.
- Mettre à profit le temps imparti (10 mn) pour s'échauffer correctement afin d'éviter la blessure.
- porter des chaussures de sport et être revêtu d'effets adaptés aux différentes épreuves et à la taille du candidat (notamment maillots de bain avec cordon de serrage). Les pointes sont autorisées mais demeurent d'emploi facultatif pour les épreuves de course sur piste. Elles ne doivent en aucun cas dépasser 6 mm. Les candidats sont bien inspirés d'emporter les divers jeux et la clé de démontage. Les pointes si elles présentent un intérêt pour le 50 m, sont moins conseillées pour le 3000 m.
- Le port de gants pour l'épreuve de tractions est interdit.
- La piste d'athlétisme où s'est déroulée l'épreuve du 3000 mètres mesure 333 mètres.

Excepté l'épreuve de natation qui requiert une infrastructure particulière et une ligne d'eau dégagée, condition plus difficile à obtenir, la préparation pour l'ensemble des autres épreuves du concours peut être réalisée sans moyens spécifiques. Volonté, anticipation et régularité suffisent à développer un minimum de capacités permettant d'obtenir des notes correctes sur l'ensemble des disciplines à réaliser.

Pour être autorisé à participer aux épreuves sportives, le candidat doit impérativement présenter:

- Un certificat médical délivré par un médecin des armées datant de moins d'un an et mentionnant l'aptitude à subir les épreuves sportives ;
- ou
- un certificat médical (selon le modèle figurant en annexe de l'arrêté du 24 novembre 1998) délivré par un médecin civil du choix du candidat mentionnant la seule aptitude à subir les épreuves sportives et datant de moins d'un an.

- Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent **s'assurer, avant de quitter le praticien, que toutes les mentions utiles figurent bien : tampon et signature du praticien et surtout croix dans la case aptitude, autorisant le candidat à subir les épreuves sportives.**
- **Cet oubli est préjudiciable pour le candidat qui ne pourra effectuer les épreuves sportives et sera donc éliminé du concours.** Il n'y a pas de mesure dérogatoire !
- Par ailleurs, pour pallier l'oubli du document, **il est préconisé de le scanner et de le conserver en mémoire du téléphone portable.** Un envoi par mail depuis le site des épreuves pourra toujours être effectué sur place.

Annexe 1

Référence : arrêté 2988/DEF/CAB/CM12 de nomination des jurys des concours d'admission à l'ESM en date du 25 mars 2016

Extrait :

« Le ministre de la défense,

Vu le décret 2008-940 portant statut particulier du corps des officiers des armes de l'armée de terre;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2013 modifié relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr ;

Article premier

« Sont désignés, pour l'année 2016, membres des jurys des concours d'admission à l'École spéciale militaire, les personnes dont les noms suivent :

Président des jurys : Monsieur l'inspecteur général Jean EHRSAM ;

Vice-président des jurys : Monsieur l'inspecteur général Frédéric THOLLON ;

▪ **Officier supérieur, adjoint du président :**

- pour les concours en sciences économiques et sociales et concours littéraire :

- Titulaire : Lieutenant-colonel Sylviane CHEVALIER

- Suppléant : Lieutenant-colonel Martine DUFRESNE

- pour le concours scientifique :

- Titulaire : Lieutenant-colonel Martine DUFRESNE

- Suppléant : Lieutenant-colonel Sylviane CHEVALIER.

-

-

- Article 2

- Sont également désignés

-

- a) membres des jurys d'admissibilité :

-

- les représentants des banques d'épreuves organisatrices des épreuves écrites:

-

- Monsieur Jean-Marie RONCIN (concours sciences)

- Monsieur Jean-François PINTON
- Monsieur Frédéric WORMS (concours littéraire)
- Monsieur Jean-Michel LENIAUD
- Monsieur Philippe REGIMBART (concours en SES)
-
- b) membres des jurys d'admission :
- les professeurs agrégés, examinateurs dans le concours scientifique, qui pourront être répartis en groupes d'examineurs :
-
- Monsieur Julien AUROUET
- Monsieur Aymeric AUTIN
- Madame Pauline BOULLEAUX-BINOT
- Madame Sophie COURTADE-TARDIVEL
- Monsieur Jean DERVIEUX
- Monsieur Lionel DUCASSOU
- Monsieur Vincent FREULON
- Monsieur Jean-Baptiste FROSSARD
- Monsieur Olivier GALY
- Monsieur Niels GAUDOUEN
- Monsieur Ramiaramananana HARRIVEL
- Monsieur François HEROULT
- Monsieur Sylvain JUHEL
- Monsieur Yves LE GALL
- Monsieur Pierre MAUBORGNE
- Monsieur Anthony MEURDEFROID
- Monsieur Pascal MONTFROND
- Monsieur Frédéric MORELLO
- Monsieur Silvère NURIT
- Monsieur Laurent OLLIER
- Madame Delphine PALACIO
- Monsieur Nicolas PARTRICK
- Monsieur Sylvain PELLETIER
- Monsieur Maxime PERCIE DU SERT
- Madame Valérie PRESSELIN
- Monsieur Sylvain RAI RAT
- Monsieur Thibault SEELEUTHNER
- Madame Chloé TITLI
- Madame Myriam VERDURE

- les professeurs agrégés, examinateurs dans le concours littéraire :

-

- Monsieur Youssef ALHAMADAH

- Madame Anaël ARTUS

- Madame Laure BLANC-HALEVY

- Monsieur Karim CHABANI

- Madame Fiorenza DONELLA

- Monsieur Luis DA SILVA

- Madame Nadine FAVRE

- Monsieur Gérard GAUDENS

- Monsieur Stéphane MAZURIER

- Monsieur François PICHOT

- Monsieur Rainer POHL

- Monsieur Pierre STRAGIOTTI

- Monsieur Roderick-Pascal WATERS

- Monsieur Ying ZHOU

- les professeurs agrégés, examinateurs dans le concours en sciences économiques et sociales :

- Monsieur Youssef ALHAMADAH

- Madame Justine BRIEC-SEHEDIC

- Madame Célia CARCHEREUX

- Monsieur Luis DA SILVA

- Madame Fiorenza DONELLA

- Monsieur Xavier ENSELME

- Madame Nadine FAVRE

- Monsieur Sylvain MORIN

- Madame Marie-Anne MULQUIN

- Madame Sophie PAILLOUX-RIGGI

- Madame Hélène PIALOUX

- Monsieur François PICHOT

- Monsieur Ying ZHOU.

-

- Article 3

-

- Sont également désignés pour les épreuves d'admission, examinateurs communs pour les trois concours prévus par l'article 16 de l'arrêté de référence, d'une part, les professeurs nommés à

l'article 2 du présent arrêté pour les concours dans lesquels ils n'ont pas déjà été désignés, et d'autre part, les professeurs agrégés dont les noms suivent :

-
- Monsieur Vincent BAROU
- Madame Sylvie CHRAIBI
- Madame Alexandra COURTEAUX
- Madame Christine DART
- Monsieur Benoît DEFOIX
- Monsieur Daniel DIDIER
- Monsieur Fabrice DULERY
- Madame Marguerite GAGNEUR
- Madame Laurence GAUTHIER
- Madame Axelle GUILLAUSSEAU
- Madame Marie GIL
- Madame Camille HEMARD
- Monsieur François LAURENT
- Madame Marion LOPEZ-BURETTE
- Monsieur Rémi MANIER
- Madame Hélène MONIN-SOYER
- Madame Clara MORESSA
- Madame Giovanna PINTO
- Madame Emmanuelle ROUSSET
- Monsieur Nicolas SCHOENENWALD
- Monsieur Bertrand SPAITE
- Monsieur Guillaume TOMASINI
- Madame Marianne URBANET
- Madame Myriam VERDURE
- Monsieur Li YANRU
- Monsieur l'inspecteur général de l'éducation nationale Karim ZAYANA.
-
-